

COMPÉTENCES

Un rapport d'activité doit relever plusieurs défis, il doit être suffisamment complet pour satisfaire le lecteur pour lequel « chaque détail à son importance », mais aussi satisfaire la curiosité des plus pressés d'entre nous! Merci aux collègues en charge de sa rédaction d'avoir osé s'attaquer à cette redoutable alchimie qui consiste à combiner dans un seul document les éléments de détail sans oublier le résumé en quelques lignes de l'activité.

Après le démarrage en 2021 du multi-accueil à Ouzouer sur une année pleine, ce fut en 2022 le cas pour la Maison pour tous qui a recu plus de 9 000 visiteurs... Ce chiffre à lui seul témoigne de son utilité. Labellisée France services, elle abrite outre les neuf partenaires nationaux qui ont signé la convention, de nombreux partenaires qui sont accueillis pour y effectuer des permanences régulières. Votre Maison pour tous accueille également les services animation jeunesse, enfance et petite enfance. En matière de développement économique, notre politique d'aide aux entreprises du territoire s'est poursuivie ; les bonnes relations avec les territoires voisins, leurs entreprises et les organisations professionnelles nous permettent d'envisager une stratégie de formation pour le développement des filières professionnelles existantes ou à développer. Les acquisitions et les travaux d'aménagement dans les zones d'activité se sont poursuivis, que ce soit à Ouzouer ou à Sully. La vie culturelle et l'activité touristique ont pu reprendre sur un rythme normal avec des temps forts répartis sur l'ensemble du territoire que ce soit autour des sites patrimoniaux ou dans le cadre d'animations et de spectacles. Ecole de musique et bibliothèques ont retrouvées leur niveau d'activité d'avant COVID avec même une augmentation de la fréquentation pour ces dernières. Pour ce qui concerne l'environnement, la compétence GEMAPI et tous ses corollaires sont aujourd'hui intégrés dans nos activités ; l'OPAH, après le succès constaté cette première année sera reconduite. Les services techniques et de l'urbanisme se sont saisis du lourd dossier PLUI pour faire face aux défis de demain. Quant à la police, elle continue de veiller sur notre qualité de vie et de protéger nos habitants.

Je n'oublie pas les services support et la direction qui ont accompagné nos efforts tout au long de cette année. Vous l'avez compris, il s'agit d'un message de remerciement et de félicitation qu'il me semble légitime d'adresser aux collaborateurs et élus de notre collectivité.

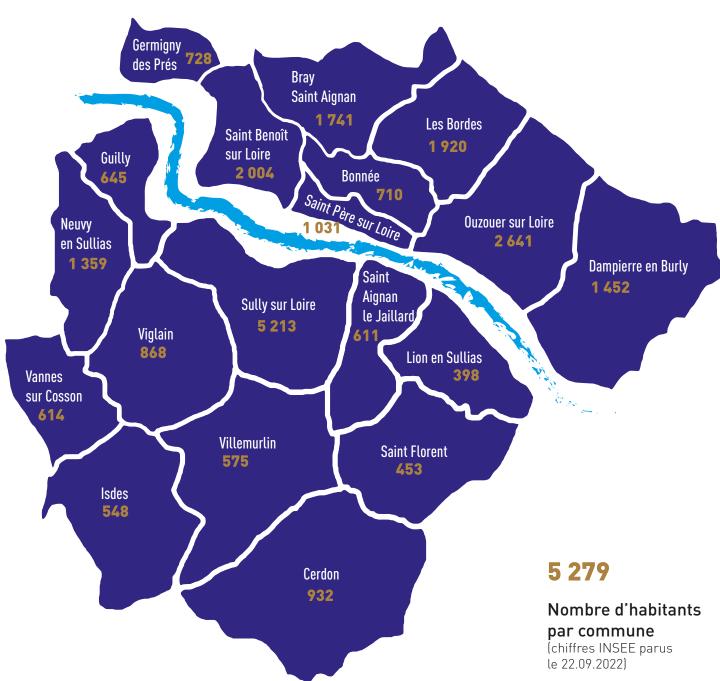
Bien à vous.

Gérard Boudier, Président de la Communauté de communes du Val de Sully.

SOMMAIRE

LE TERRITOIRE	4
LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	7
Le conseil communautaire, le bureau, le président, les relations financières avec les communes	
Finances	12
Ressources humaines	14
Communication	18
LES SERVICES	
Technique	22
Environnement	24
Urbanisme	27
Développement économique	28
Tourisme	32
Culture-Patrimoine	36
Réseau des bibliothèques	42
Ecole de musique	46
Petite enfance / Enfance	48
Animation jeunesse	52
France services	54
Politique de la ville	58
Aire d'accueil des gens du voyage	60
Transports scolaires	61
Portage de repas	61
Police intercommunale	62





LE VAL DE SULLY, C'EST

un territoire aux portes du Val de Loire, traversé par la Loire majestueuse -inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Val de Sully offre plus de 1 400 ans d'Histoire en passant par Charlemagne et Maximilien de Béthune.

Doté d'un patrimoine remarquable (oratoire carolingien, abbatiale romane et château du Moyen Age), la nature y est omniprésente (forêt d'Orléans, Sologne, étangs...) et le patrimoine vernaculaire abondant : bâtisses solognotes, églises, caquetoires ou anciens quartiers de mariniers constituent autant de pépites à découvrir.

Un cadre de vie préservé mais aussi un réseau dynamique d'équipements et de services communautaires développés pour les habitants et acteurs du Val de Sully : médiathèques, école de musique, centre aquaforme, cinéma, accueils de loisirs, Office de tourisme et centre d'interprétation, zones d'activités économiques, Maison pour tous...



19 communes



590,30 m² de superficie



3 974 familles



24 443 habitants dont



25 % - de 19 ans

55 % de 20 à 64 ans

20 % + de 65 ans



2010 TPE / PME (- de 10 salariés)



69 % de propriétaires



138 commerces

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY, C'EST





315 conseillers municipaux

dont



35 conseillers communautaires



réunions du conseil



245 délibérations actées



10 commissions



LECONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est composé de 35 élus. Chaque commune y est représentée. Il a un rôle analogue à celui du conseil municipal dans une commune. Il prend les décisions essentielles et stratégiques de la Communauté de communes : vote du budget, lancement de projets d'envergure... Le Conseil actuel a été installé en juillet 2020. Son mandat court jusqu'aux élections municipales de 2026. Il se réunit environ tous les mois et ses séances sont ouvertes au public.

Composition: 35 conseillers communautaires titulaires – 12 suppléants

Bonnée: M. Michel Auger (suppléant: Luc Lutton) Les Bordes : M. Gérard Boudier, Mme Nadine Michel

Bray-Saint Aignan: Mme Danièle Gressette, Gilbert Méthivier **Cerdon**: M. Alain Mottais (suppléant: Jean-Claude Fougeureux)

Dampierre en Burly : M. Serge Mercadié, Mme Marie-Thérèse Forestier **Germigny des Prés** : M. Philippe Thuillier (suppléant : Patrick Berthon)

Guilly: Mme Nicole Braque (suppléant: Antoine Decaux) Isdes: M. Christian Colas (suppléant: Emmanuel d'Hérouville) Lion en Sullias : M. Thierry Coustham (suppléant : Johanny Hautin) Neuvy en Sullias: M. Hubert Fournier, Mme Josiane Borne

Ouzouer sur Loire: Mme Marie-Madeleine Hamard, M. Philippe Domenech, Mme Christelle Gondry, M. Aymeric Sergent

Saint Aignan le Jaillard : M. Ugo Planchet (suppléante : Carole Bouquet)

Saint Benoît sur Loire : M. Gilles Burgevin, Mme Fabienne Rollion, M. Jean-Claude Asselin

Saint Florent : M. Jean-Claude Badaire (suppléante : Michelle Pruneau) Saint Père sur Loire: M. Patrick Foulon (suppléante: Yvette Bouchard)

Sully sur Loire: M. Jean-Luc Riglet, Mme Sylvie Dion, M. Patrick Hélaine, Mme Jeannette Léveillé, M. Didier Martin, Mme

Edwige Léveillé, M. Patrick Solheid, Mme Armelle Lefaucheux **Vannes sur Cosson** : Eric Hauer (suppléante : Sandra Belmonte) **Viglain**: Mme Lucette Benoist (suppléant: René Hodeau)

Villemurlin: Mme Sarah Richard (suppléant: Damien Degrémont)

Au cours de l'année, la composition du conseil communautaire a été modifiée comme suit :

Suite à la démission de Mme Stéphanie Lawrie de ses fonctions d'adjoint au maire, cette dernière a été remplacée au sein du conseil communautaire par M. Thierry Coustham.

LE BUREAU



Le Bureau se réunit environ une fois par mois. Ses séances ne sont pas ouvertes au public.

Composition: 19 membres

Président : M. Gérard Boudier

Premier vice-président délégué aux ressources humaines

et à la transformation : M. Serge Mercadié

Second vice-président délégué à la politique de la ville : M.

Jean-Luc Riglet

Troisième vice-président délégué au développement

économique : M. Michel Auger

Quatrième vice-présidente déléguée aux affaires sociales

Mme Lucette Benoist

Cinquième vice-président délégué à la culture, au

patrimoine et au tourisme : M. Alain Mottais

Sixième vice-présidente déléguée à l'urbanisme et à

l'environnement : Mme Nicole Braque

Septième vice-président délégué aux finances : M. Philippe Thuillier

+ Mme Danielle Gressette, M. Christian Colas (conseiller délégué aux finances), M. Hubert Fournier, Mme Marie-Madeleine Hamard (conseillère déléguée aux affaires sociales), M. Ugo Planchet, M. Gilles Burgevin (conseiller délégué aux travaux), M. Jean-Claude Badaire, M. Patrick Foulon, M. Eric Hauer, Mme Sarah Richard et M. Thierry Coustham.

Les conseillers communautaires ont donné délégation au Bureau communautaire jusqu'à la fin de son mandat pour :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Créer ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et prendre toutes les décisions nécessaires à leur bonne gestion
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- Souscrire des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 2 millions d'euros
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- De déterminer la tarification des produits vendus à l'office de tourisme
- De déterminer la tarification des évènements organisés par la collectivité (animations, concerts, cinéma)
- De retirer ou modifier l'inventaire des biens communautaires quelle que soit leur nature
- De déterminer, conformément aux textes en vigueur, des taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement
- D'adopter ou de modifier les règlements liés aux conditions de travail des agents
- D'instaurer ou de modifier le régime indemnitaire du personnel communautaire ainsi que ses modalités d'application, en conformité avec les autorisations budgétaires
- De créer les postes pour des emplois vacataires, des emplois saisonniers, ainsi que tout emploi susceptible d'être pourvu par du personnel relevant des dispositifs d'insertion
- D'approuver ou de modifier toutes conventions relevant des compétences communautaires
- Déterminer le montant des cachets et rétributions d'intervenants lors d'évènements et manifestations organisés par la collectivité
- De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget, et accepter les indemnités de sinistre y afférents.

10 réunions - 14 décisions.



LE PRÉSIDENT

Les conseillers communautaires ont donné délégation au président jusqu'à la fin de son mandat pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres au titre des procédures adaptées d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- D'autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté, quel que soit le montant des sinistres, dans la limite des crédits ouverts au budget
- Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : en demande ou en défense, par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure de référé, en procédure au fond, devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives et non répressives, et devant le tribunal des conflits
- Attribuer les logements pour utilité ou nécessité de service aux agents éligibles en conformité avec les autorisations budgétaires
- Attribuer les véhicules de service aux agents en conformité avec les autorisations budgétaires
- Déterminer le montant de gratification d'un stagiaire
- Conclure des conventions avec le CNFPT ou tout autre organisme de formation agréé dans la cadre de la formation des agents et des élus, dans la limite des crédits ouverts au budget.

Les décisions prises au titre des délégations par le Bureau ou le président sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations prises par le conseil communautaire. Lors de chaque séance de conseil, le président doit en rendre compte.

32 décisions en 2022.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES COMMUNES MEMBRES

Fonds de concours aux communes

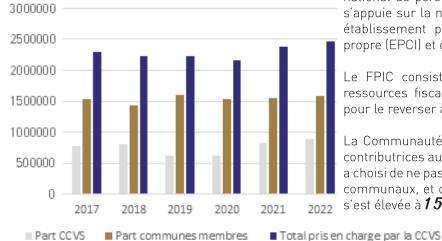
Un règlement d'attribution de fonds de concours aux communes membres a été approuvé par le conseil communautaire le 23 mai 2017. Une modification au règlement a été adoptée en décembre 2021 afin d'élargir la liste des opérations éligibles. En application du pacte fiscal et financier 2022-2026, la somme de 1 900 000 € maximum est inscrite annuellement au budget communautaire.

61 dossiers en 2022 pour un montant de 726 086 €.



Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Evolution du FPIC 2017-2022



Le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue un mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le FPIC consiste à opérer un prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités du bloc communal pour le reverser à des collectivités moins favorisées.

La Communauté de communes et ses communes membres sont contributrices au FPIC. Depuis 2017, la Communauté de communes a choisi de ne pas faire peser le prélèvement du FPIC sur les budgets communaux, et de prendre à sa charge la part des communes qui s'est élevée à 1579 875 € en 2022.

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Dans le cadre du pacte fiscal et financier, les élus ont instauré un mécanisme de solidarité communautaire, et dans ce cadre ont mis en place une DSC.

Pour l'année 2022, le montant de DSC s'est élevé à 200 000 €.

La DSC est versée en section de fonctionnement aux communes membres sur la base des critères suivants :

- Population DGF 20%
- Potentiel financier par habitant 31%
- Superficie de la commune 15%
- Longueur de voirie 15%
- Revenu par habitant 15%
- Commune ayant la charge d'un gymnase adossé à un collège 4%



Attribution de compensation

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

À travers l'attribution de compensation, l'EPCI a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle percus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

L'attribution de compensation versée à chaque commune est revue lors de chaque nouveau transfert de charges.

En 2022, les montants de l'année 2021 ont été reconduits, aucune nouvelle charge n'ayant été transférée :

	MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021	MONTANT CHARGES TRANSFEREES	MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022 DÉPENSE	MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022 RECETTE
Bonnée	89 119,00	19 806,02	69 312,98	
Les Bordes	100 029,00	47 751,42	52 277,58	
Bray-Saint Aignan	525 878,00	41 807,59	484 070,41	
Cerdon	95 036,60	29 279,90	65 756,70	
Dampierre en Burly	996 141,00	114 848,16	881 292,84	
Germigny des Prés	46 640,00	16 197,98	30 442,02	
Guilly	81 903,52	16 203,57	65 699,95	
Isdes	59 451,88	15 422,96	44 028,92	
Lion en Sullias	33 633,00	10 475,62	23 157,38	
Neuvy en Sullias	89 439,96	25 478,95	63 961,01	
Ouzouer sur Loire	69 589,00	80 422,20		10 833,20
Saint Aignan le Jaillard	35 753,44	17 387,60	18 365,84	
Saint Benoît sur Loire	111 060,00	57 226,31	53 833,69	
Saint Florent	34 418,32	12 117,37	22 300,95	
Saint Père sur Loire	219 392,30	28 829,66	190 562,64	
Sully sur Loire	1 763 998,70	226 311,97	1 537 686,73	
Vannes sur Cosson	44 399,16	16 425,60	27 973,56	
Viglain	77 222,28	25 721,09	51 501,19	
Villemurlin	49 126,04	15 133,30	33 992,74	
TOTAL	4 522 231,20	816 847,26	3 716 217,14	10 833,20



Le service finances prépare, élabore et exécute le budget de la collectivité. Il est un service support pour les services opérationnels dans leurs missions de service public.

MISSIONS

> Au quotidien

- Traitement des factures
- Ordonnancement du budget principal, du budget Office de Tourisme et du budget éco-parc Les Ajeaunières
- Déclarations diverses : TVA, FCTVA
- Suivi des marchés publics, de la fiscalité, des crédits budgétaires, des engagements
- Suivi des demandes de subventions
- Réponse aux besoins des services pour les bons de commande, les factures, les imputations budgétaires, les crédits alloués, ...
- Echanges avec la trésorerie
- Paramétrage des logiciels financiers, de facturations, de dématérialisation

> Autres missions

- Préparation des commissions fonds de concours
- Préparation des commissions finances
- Préparation budgétaire : 9-10 mois dans l'année de juin N à mars N+1 -> jusqu'à l'établissement des documents budgétaires (budgets primitifs, comptes administratifs)
- Ecritures de fin d'exercices (reports, rattachements, ...)
- Ecritures spécifiques (amortissements)
- Suivi de l'inventaire

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Une responsable de service
- Une agent comptable

La commission

Composée de 20 personnes, animée par Philippe Thuillier, vice-président, elle se répartit ainsi :

• Commission fonds de concours

Se réunit 3 à 4 fois dans l'année pour présenter les demandes de fonds de concours formulées par les 19 communes membres ou pour ajuster le règlement des fonds de concours.

• Commission finances

Se réunit pour arbitrer les budgets présentés par les services lors de la préparation budgétaire entre septembre et décembre tous les ans. Elle se réunit également lors de la préparation du débat d'orientation budgétaire et des budgets primitifs.



RETOUR SUR 2022

Dématérialisation totale des titres de recettes

Grâce à la mise en place au 01/01/2022 du PES ASAP EDITIQUE via une édition par un centre éditique. Depuis 2013, la DGFIP propose aux collectivités d'éditer dans un centre d'édition DGFIP, les avis des sommes à payer (ASAP) transmis à l'appui d'un titre et de postaliser ces ASAP à destination des débiteurs. Ceci permet de traiter de manière centralisée et automatisée la mise sous pli et l'affranchissement des avis des sommes à payer de la DGFIP, d'accroitre la centralisation du traitement des chèques et TIP dans les centres d'encaissement et d'utiliser un modèle unique d'édition permettant une meilleure information.



Mise en place d'une procédure d'achat

Pour résumer							
Nombre de mandats / titres établis par le service finances sur les 3 budgets Budget							
ho	rincipal	tourisme	Eco-parc les Ajeaunières				
Mandats	4 742	441	20				
Mandats d'annulation	112	12	0				
Titres	5 570	118	5				
Titres d'annulation	22	3	0				
TOTAL	10 446	574	25				
3 389 factures traitées (3 275 en 2021) et 1 195 bons de commande (1 098 en 2021)							

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Fonctionnement

Dépenses

27 223 611,08 €

Charges à caractère général 2 472 329,61 €

Charges de personnel 4 919 878,57 €

Reversement fiscalité aux communes

14 127 430,16 €

Autres charges de gestion courante

1 710 409,64 €

Charges financières 0€

Charges exceptionnelles 156 230.89 €

> **Provisions** 137 514,00 €

Amortissements et opérations d'ordre 3 699 818,21 €

Recettes

29 190 978,05 €

Atténuation de charges 111 772,07 €

Produits des services 877 901,38 €

Impôts et taxes

18 389 370.20 €

Dotations, subventions et participations 6 789 763,76 €

Autres produits de gestion courante

232 939,50 €

Produits exceptionnels 832 994.51 €

Reprises sur provisions 132 791,07 €

Opérations d'ordre et de transfert entre section 407 318.83 €

Excédent de fonctionnement reporté

1 416 126,73 €

Investissement

Dépenses

2 693 526,41 €

Immobilisations incorporelles 229 376,99 €

Subventions d'équipement versées 730 494,70 €

Immobilisations corporelles 374 517,91 €

Immobilisations en cours 873 489,75 €

Emprunts et dettes assimilées

22 400.00 € Opérations d'ordre de

transfert entre section 407 318,83 €

Opérations patrimoniales 55 928,23 €

Recettes

5 756 066,78 €

Subventions d'investissement 564 027.12 €

Immobilisations incorporelles 63 922.00 €

Dotations, fonds divers et réserves 87 446 58 €

Immobilisations en cours 143 173,20 €

Autres immobilisations financières 11 442,67 €

Emprunts et dettes assimilées 1 750.00 €

Opérations d'ordre de transfert entre section 3 699 818,21 €

Opérations patrimoniales 55 928,23 €

+ Budgets annexes de l'Office de Tourisme et de l'éco-parc des Ajeaunières

Fonctionnement

Dépenses : 486 857.91 € Recettes: 549 944.33 €

Investissement

Dépenses : 24 923.65 € Recettes : 12 356.23 €

Fonctionnement

Dépenses : 726 183.81 € Recettes: 725 921.32 €

Investissement

Dépenses : 726 184,11 €

Recettes: 00 €

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 | 13



Le service des Ressources humaines, un des services supports de la collectivité, a pour mission d'appliquer les directives de la collectivité, la règlementation dédiée à la fonction publique territoriale issue du Code général des Collectivités territoriales, le Code général de la fonction publique (applicable depuis le 01/03/2022).

MISSIONS

Gestion administrative de la carrière des agents quel que soit le statut (fonctionnaire, contractuel de droit public ou de droit privé)

Participation à la réalisation des bulletins de payes avec le centre de gestion du Loiret

Suivi des demandes de formations, élaboration d'un plan de formation annuel

Préparation du budget RH des services

Elaboration du rapport social unique annuel

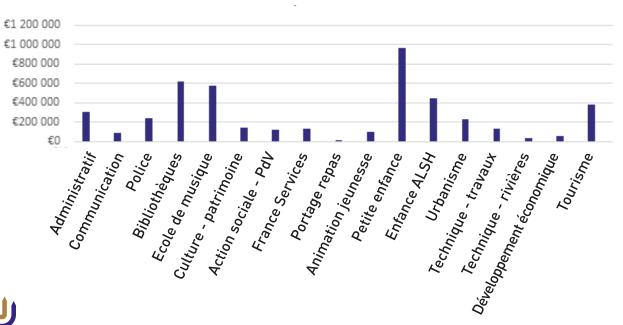
ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Une responsable
- Une assistante (à temps partiel 80%).
- 1 commission composée de 11 membres, animée par Serge Mercadié, vice-président.

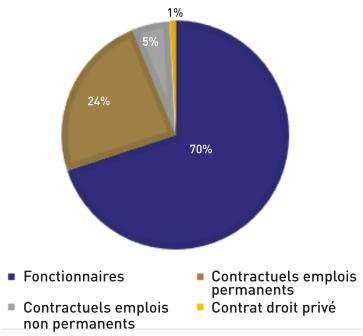
REPARTITION de la masse salariale

4 607 015 € répartis comme suit :

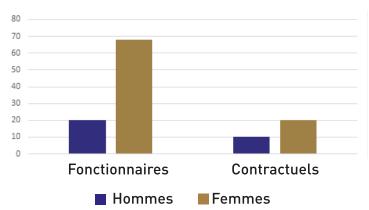




EFFECTIFS au 31/12/2022



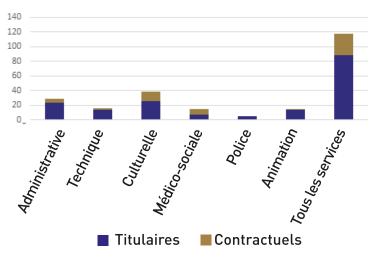
Répartition des effectifs



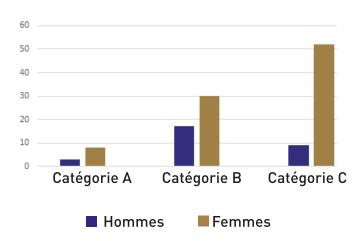




Répartition par filières



Répartition par catégorie



RESSOURCES HUMAINES

FORMATIONS

La collectivité a décidé de poursuivre ses efforts en matière de formation pour les agents en 2022.

Le plan annuel de formation permet aux agents d'accomplir leurs missions par la consolidation de leurs compétences et l'acquisition de nouvelles compétences autour de 3 axes :

Axe 1 : techniques métiers (formation tout au long de la carrière et de perfectionnement) : développer ou renforcer les compétences des agents **Axe 2** : la sécurité : la prévention des risques nécessite des formations spécifiques et transversales.

Axe 3 : le management : améliorer et harmoniser les techniques d'encadrement



Budget formation:

23 820 €

Cotisation annuelle de l'employeur versée au CNFPT

13 190 €

Formations payantes (organismes extérieurs, BAFD, police CNFPT)

Les formations en intra

Elles ont été proposées par le CNFPT ou des organismes extérieurs.

- Sauveteurs secouristes au travail initiale (2 jours) : 20 agents
- PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique, 2 jours) :

10 agents des crèches

- Office 365 (2 jours) : 12 agents
- Les usages de la facilitation graphique (2 jours) : 11 agents
- Mise en œuvre d'un projet de médiation en bibliothèque (6 jours) : 17 agents
- Réalisation de capsules vidéo professionnelles avec un smartphone (3 jours) : 7 agents
- Manipulations des extincteurs avec société Moreau incendie (0.5 jour) : 14 agents
- Sensibilisation aux gestes qui sauvent (0.5 jour) : 15 agents
- Armement pour les policiers au centre de tir (6 séances) : 6 agents

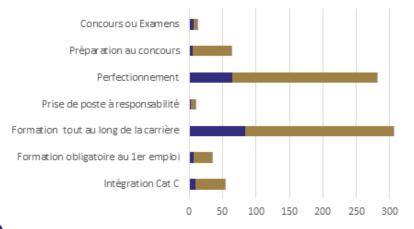
Les formations obligatoires

- Habilitations électriques non-électricien (2 jours) : 2 agents
- CACES gerbeur à conducteur accompagnant (1 jour) : 4 agents

BAFA

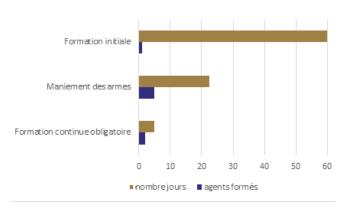
La collectivité organise également, dans le cadre de la Politique de la ville, à former des personnes à la certification BAFA (animateurs) ; 19 stagiaires ont bénéficié de cette action au mois d'octobre 2022 dont 18 habitants sur le territoire. Cette formation était animée par UFCV.

Répartition par types



■ agents formés ■ nombre jours

Formations spécifiques police





RETOUR SUR 2022

Instances représentatives

Au cours de l'année, **trois réunions du comité technique et une réunion du comité technique et CHSCT** ont eu lieu et ont abordé les thèmes suivants : tableau des effectifs, revalorisation du régime indemnitaire, horaires de travail du multi-accueil à Ouzouer sur Loire, plan d'actions 2023/2025 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, transfert d'un agent suite à la dissolution du Syndicat intercommunal de la Bonnée, contrats d'engagement éducatif, organigrame et l'organisation générale.

Revalorisations salariales

Le gouvernement a **augmenté le SMIC au 1**^{er} **janvier 2022** (+0.9%), au 1^{er} mai 2022 (+2.62%) et au 01/08/2022 (2,01%) soit un taux horaire brut de 11,07 $\$ à cette date. Par conséquent :

- revalorisation du 1^{er} indice de la fonction publique de 343 à 352 depuis le 01/05/202.
- bonification d'ancienneté exceptionnelle d'un an.
- revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie B jusqu'à l'échelon 4 au 01/09/2022.
- versement d'une prime inflation d'un montant de 100 € sur le salaire de janvier 2022 (selon conditions).
- reclassement du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture en catégorie B au 01/01/2022.
- augmentation de la valeur du point d'indice au 01/07/2022 (+3.5%). Il passe à 4,85 € multiplié par l'indice majoré = traitement brut indiciaire (+ NBI pour les fonctions concernées).
- revalorisation par les élus du régime indemnitaire (part IFSE) au 01/01/2022 en accordant + 2.5% pour la catégorie A (12 agents), + 5% pour la catégorie B (23 agents), + 10% pour la catégorie C (53 agents)

Assurances statutaires

Un nouveau contrat est conclu au 1er janvier 2022, pour une durée de 2 ans, avec la **société GRAS SAVOYE** devenue WTW. Il couvre les obligations statutaires des agents titulaires et contractuels, les arrêts maladies ordinaires, les congés maternités, les accidents de service, les trajets... Coût du contrat en 2022 : 91 200 €.

Elections professionnelles

Les nouveaux représentants du personnel (comité social territorial et CAP) ont été élu le 8 décembre 2022.

Le comité technique et le CHSCT deviennent le comité social territorial au 01/01/2023. La nouvelle instance sera composée de cinq titulaires et cinq suppléants en respectant la répartition homme/femme. Deux listes ont été déposées par les organisations syndicales FO et SAI Territoriaux CDG45 et il y a eu **65 votants sur 139 inscrits**.



Pour résumer

118 agents au 31/12/2022 sur emplois permanents représentant

108,42 ETP (Equivalents Temps Plein) dont :

89 fonctionnaires et 29 contractuels

s'ajoutent

+ 8 agents sur emplois non permanents

+ 1 agent en contrat de droit privé, 1 agent en service civique pour 6 mois et 1 agent en apprentissage pour 18 mois

+17 agents

+

22 départs et 15 arrivées

835 arrêtés ou contrats ont été notifiés

Les représentants agents :

Titulaires : Marina Rygielski, Vincent Marchand, Katerine Lepage, Anaïs Gouman, Cécile Dutertre. **Suppléants** : Aurélien Mestdagh, Camille Debrée, Isabelle De Jesus Duarte, Rachid Essalhi, Camille Mas.

Les représentants élus :

Titulaires : Gérard Boudier, Serge Mercadié, Michelle Pruneau, Jeannette Léveillé, Patrick Hélaine. **Suppléants** : Michel Auger, Nadine Michel, Eric Hauer, Ugo Planchet, René Hodeau.



La communication publique est un service public, avec ses missions, ses règles et sa déontologie. Elle contribue au bon fonctionnement des institutions démocratiques et des services publics. Elle se distingue de la communication commerciale des entreprises privées et de la communication politique attachée au débat et aux élections.

MISSIONS

> Communication de l'action publique

- Rendre compte des politiques publiques, des décisions des élus et accompagner les projets
- Informer sur les services publics et sur les droits et prestations
- Éclairer les enjeux collectifs et chercher à faire évoluer les comportements

> Promotion du territoire

- Animer la vie locale, informer sur la vie associative, culturelle, sportive et soutenir les initiatives locales
- Promouvoir le territoire, contribuer au développement économique et touristique
- Valoriser l'identité locale, l'histoire, le patrimoine

> Communication institutionnelle

- Faire comprendre les institutions, leurs compétences, leur fonctionnement
- Assurer l'information interne des agents, contribuer au fonctionnement de l'administration

Actions

- Créations de supports de communication pour valoriser les actions communautaires (affiche, programme, insertion presse...) et accompagnement des services dans l'élaboration de plan de communication. Le services communication est en charge des missions suivantes : élaboration de la stratégie, conception et réalisation des supports ; la diffusion est assurée par le service porteur du projet.
- Relations presse écrite et radio.
- Organisation de cérémonies (voeux, inaugurations) et d'évènements internes (Noël des enfants du personnel).
- Conception et réalisation du magazine communautaire (4 publications par an / diffusion toutes boîtes, 12 000 exemplaires).
- Communication numérique

Élus et agents municipaux et communautaires



Habitants

CIBLES



Partenaires





ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Une responsable de service (50%)
- Deux chargées de communication (100 % et 50%)

La commission

Composée de 16 élus et animée par Gérard Boudier, président de la Communauté de communes, la commission a renouvelé les trois objectifs fixés en 2020 :

- informer sur la répartition des compétences entre les services municipaux et communautaires
- organiser des temps d'échanges d'informations entre la Communauté de communes et les Mairies et vice-versa
- revaloriser les actions de la Communauté de communes.

Zoom sur...



68 854 couverture de la page facebook

16 776 visites de la page

2604 abonnés à la page (304 supplémentaires sur l'année)



Les thèmes qui ont le plus de succès

Foire aux Bestiaux et Pierre de Maere

2 Recrutement **3** Activités

proposées par les services pour les enfants

Pour résumer

3 objectifs:

Clarifier la répartition des compétences

Développer du lien pour améliorer les échanges d'informations

Valoriser les actions de la Communauté de communes.

117 agents ont consulté le Sharepoint (intranet)

2604 abonnés Facebook

113 256 pages vues sur le site internet (pages les plus vues : ALSH, cinéma, offres d'emploi).



Mous sommes heureux de vous dire que la Foire aux Bestiaux revient dans le parc du château dans une petite semaine. La dernière édition avait eu lieu en 2018. On a hâte de vous retrouver. Tout le programme - https://bit.lv/3cW5smD



Avec une couverture à 12376 personnes, cette publication est celle qui a touché les plus de monde en 2022

RETOUR SUR 2022

Objectif 1

Clarifier la répartition des compétences entre les services municipaux et communautaires.

- Rédiger un **mémo précisant les compétences** relevant de la Communauté de communes et celles relevant des mairies.
- > 8 articles proposés aux communes pour publication dans les bulletins municipaux
- Recenser et faire connaître toutes les actions à destination des enfants / familles au moment de la rentrée



> Diffusion d'un livret pour la promotion des services proposés aux 0-17 ans.

Objectif 2

Développer du lien pour améliorer les échanges d'informations entre la Communauté de communes et les mairies et vice-versa.

- Rencontrer les équipes municipales pour la mise en place d'IntraMuros, application citoyenne, financée par la Communauté de communes et permettant à chaque commune d'ouvrir son compte.
- > formation des équipes municipales et communautaires été 2022 puis accompagnement spécifique pour les mairies le sollicitant.



- Rencontrer les équipes municipales (élus et agents) pour présenter les services proposés par la Communauté de communes.
- > Organisation de deux forums de présentation des activités par thématiques (en octobre : services technique, environnement, urbanisme, police, en juillet : services développement éconmique, école de musique, bibliothèque, culture-patrimoine et tourisme).
- Création d'une newsletter envoyée mensuellement aux élus et agents municipaux.







Objectif 3

Valoriser les actions de la Communauté de communes.



• Refonte du programme culturel

Nouvelle identité graphique, plus clair et lisible.

• Refonte du rapport d'activités, plus synthétique, pour en faire un outil de promotion des activités auprès desélus.



- Réflexion globale sur la refonte de support de communication touristique
- > Participation à la réécriture de la stratégie touristique
- > Co-accueil d'une stagiaire de 6 mois pour travailler sur la communication touristique
- > Refonte du quide touristique vers un magasine de destination.
- > Coordination de la création d'un livret enfant (édité par Quelle histoire !) pour découvrir le territoire de manière ludiaue.
- > Pilotage d'une campagne influenceurs (déploiement 2023).



- Tourisme : conception et réalisation de campagnes numériques
- > Printemps : « Besoin de (souffler, respirer, admirer...) ? Bienvenue en #ValdeSullv!
- > Eté « vous connaissez [un site touristique français nationalement voire mondialement connu], découvrez [un atout du Val de Sully] » ? Bienvenue en #ValdeSully!



• Mise en œuvre d'une campagne de notoriété pour le Belvédère (campagne affichage, presse et réseaux sociaux).



- Expliquer aux agents de la collectivité les actions pour qu'ils en soient relais auprès du public
- > Journal interne / 4 numéros par an, dossier thématique
- > Création et animation d'un intranet / 117 agents sur 140 qui consultent les actus
- > Sondage interne pour évaluer et réorienter les outils de communication interne
- > Création de vidéos de présentation des activités des services dans la continuité du forum pour présentation des services aux collègues

• Former les agents de la collectivité pour qu'ils soient relais de leurs actions. Organisation en intra d'une formation « Réaliser des capsules vidéos professionnelles avec un smartphone »; 4 services, 7 agents.

1. Vous sentez-vous suffisamment informés ? De très peu informés (1) à très bien informés (10)

Plus de détails

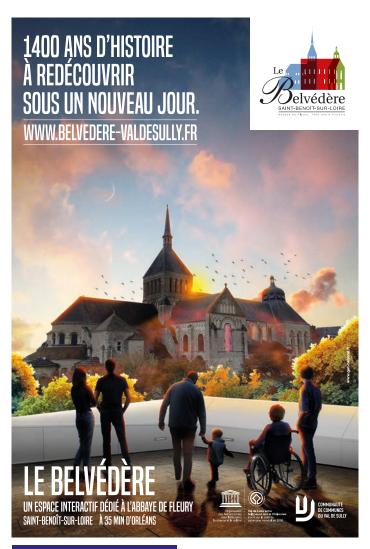
() Aperçus

46 Réponses

49 % des personnes interrogées ont donné une évaluation comprise dans la plage « 8 - 10 » pour cette question

Distribution de scores

Extrait du sondage auprès des agents sur la communication interne



Campagne de notoriété du Belvédère



Le service technique assure la gestion patrimoniale des biens mobiliers et immobiliers de la Communauté de communes. A ce titre, il s'assure que ces biens sont entretenus et en parfait état de fonctionner afin de garantir les activités ouvertes ou non au public. De plus il met en œuvre, de la programmation à la réalisation, les projets intercommunaux dans des domaines divers comme la réhabilitation ou la création de bâtiment, la requalification de voirie ou bien le déploiement de la vidéo protection.

MISSIONS

> Gestion patrimoniale

- Gestion des contrôles réglementaires (gaz, électricité, ascenseur, incendie, etc.)
- Gestion des contrats de maintenance (VMC, chaufferie, alarme, etc.) et d'entretien (espace vert, ménage, etc.)
- Diverses réparations (régie + prestataires extérieurs)
- Gestion du parc automobile et informatique
- Gestion des assurances
- Accessibilité, hygiène et sécurité
- Gestion des fluides, des télécommunications, de l'informatique et des copieurs

> Service support

- Logistique pour les manifestations, inauguration, etc.
- Navette pour le réseau des bibliothèques
- Fournitures administratives et d'hygiène

> Cadre de vie

- Suivi des chantiers (investissement et fonctionnement)
- Suivi des délégations de service public (DSP) : spanc, centre aquaforme Val d'Oréane
- Marché public de travaux, de services
- Vidéoprotection (maintenance et déploiement sur l'ensemble du territoire)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Document unique
- COT Transition

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Un directeur commun avec les services environnement et urbanisme
- Un agent technique polyvalent
- Un gestionnaire

La commission travaux

Animée par Gilles Burgevin, conseiller délégué aux travaux, elle est composée de 16 élus. Elle s'est réunie 5 fois en 2022. Ses missions :

- Validation des programmes de travaux
- Avis sur les rapports d'analyses des offres des marchés publics de travaux et de services
- Suivi des travaux
- Préparation budgétaire

Le budget 2022 (réalisé)

Fonctionnement : 1 098 292.09 €* Investissement : 1 517 993.91 €

*dépenses de personnel non comprises, incluses dans le budget des ressources humaines





RETOUR SUR 2022

• Suivi du chantier de réhabilitation du bâtiment principal de la ZA de la Jouanne

• Lancement du marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation et extension de la crèche à Sully sur Loire

• Lancement des travaux de la **requalification de** la voirie de la zone d'activité de la Pillardière à Sully sur Loire et de zone d'activité de la Jouanne à Ouzouer sur Loire

D'avril à décembre

t août

• Amélioration énergétique du siège de la Communauté de communes

• Modernisation de la gestion patrimoniale des bâtiments communautaires (alarme, GTC, organigramme)

• Suivi des travaux de la mise en peinture du bâtiment annexe de la Jouanne



27 bâtiments en gestion pour une surface de 17 700 m²

9 kilomètres de pistes cyclables

2, 3 km de voirie dans les zones d'activités économiques intercommunales

112 prestataires

299 bons de commandes

1679 factures validées



En partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le département du Loiret, la Communauté de communes du Val de Sully a lancé le 1er juin 2021, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour les trois ans à venir.

L'objectif est d'aider les propriétaires occupant ou propriétaires bailleurs à entreprendre d'amélioration de leur logement pour :

- réaliser des économies d'énergie
- permettre le maintien à domicile des personnes âgées
- rénover l'habitat ancien indigne ou très dégradé
- réhabiliter des logements vacants pour les louer.

Ces propriétaires seront accompagnés gratuitement et sans engagement, par l'association Soliha missionnée par la Communauté de communes. Cette opération a pour but :

- de renforcer l'attractivité du territoire par l'amélioration du
- de soutenir les entreprises et les artisans locaux.

Au 1er juin 2022 : 136 contacts, 78 projets éligibles, 640 000 € de travaux prévus auprès de 56 entreprises (dont 20 du territoire).













Le service environnement a en charge la gestion de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le suivi de la délégation du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) et le suivi des chemins de randonnées au titre du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).



> Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

Le CTMA 2017-2021 est terminé. L'étude bilan et prospective a été lancée en mars 2022 et confiée aux bureaux d'études Hydroconcept (spécialisé en milieux aquatiques) et Envilys (spécialisé en agriculture). L'objectif est de faire le bilan des actions menées et de définir un nouveau programme d'actions pour la période 2024-2029. Le futur contrat 2024-2029, sera le troisième conduit sur le territoire du Sullias. Celui-ci pourrait être le premier contrat territorial multithématique : il comportera un volet milieux aquatiques comme dans les précédents et éventuellement un volet pollutions diffuses. L'objectif est de définir dans le courant du premier trimestre 2023, le programme d'actions pour les deux fois 3 ans à venir. Concernant le volet « pollutions diffuses », un diagnostic du territoire doit être mené afin de pouvoir définir un programme d'actions sur cette thématique.

Coût de l'étude bilan

72 630 € TTC

Ce bilan est financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Pour le reste du territoire la gestion des cours d'eau est confiée au :

- **Syndicat mixte du bassin de la Bonnée** (financement de la Communauté de communes en 2022 : 46 969 €). A noter que ce syndicat a été dissous fin 2022 et que cette compétence sera reprise par la Communauté de communes au 1er janvier 2023.
- **Syndicat mixte du bassin du Beuvron** (financement de la Communauté de communes en 2022 : 13 464 €)
- **Syndicat mixte du bassin du Loiret** (financement de la Communauté de communes en 2022 : 11 467,30 €)
- Syndicat de l'étang du Puits et du canal de la Sauldre (financement de la Communauté de communes en 2022 : 2 940.70 €)
- **SAGE Val Dhuy Loiret** (financement de la Communauté de communes en 2022 : 791,72 €)





> Mise en œuvre et suivi des actions du Programme d'Actions Prévention des Inondations (PAPI)

- Étude ruissellement/débordement de cours d'eau qui devrait se terminer au premier semestre 2023.
- Animations de sensibilisation réalisées par la Maison de Loire du Loiret dans une classe de primaire sur les territoires concernés par le PAPI (Orléans Métropole, la Communauté de communes des Loges et la Communautés de communes du Val de Sully). Sur notre territoire, ces animations ont été réalisées à l'école de Saint Père sur Loire et de Guilly
- Conception du DICRIM (Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs) intercommunal, l'impression de ce document est financée à hauteur de 80% par le FEDER POI Loire et Fonds Barnier (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, FPRNM)
- 6 ateliers de groupes référents risques ont été réalisés ayant pour but : de former les élus, de mettre à jour les PCS (Plans Communaux de Sauvegarde).

> Les digues

• La digue à Dampierre en Burly est devenue un système d'endiguement. Le détail du sytème :

La petite levée > linéaire : environ 1,3km, hauteur moyenne : 2,5m, le déversoir de Pierrelaye > linéaire : environ 350 m hauteur moyenne : 1,8m, La Levée > linéaire : environ 1,9km, hauteur moyenne : 3,2m, la digue du canal d'amenée à la centrale (propriété EDF) > linéaire : environ 2,2km, hauteur moyenne : 4,4m, des différentes digues de second rang (digue annexe de la centrale, digue support de la RD) représentant un linéaire de 3,8 km.

- Val d'Ouzouer à Saint Benoît sur Loire travaux de renforcement de corps de digues sur 725m par l'entreprise Vinci.
- Val de Sully: la convention concernant la portion de remblai ferroviaire a été signée par la SNCF, le Conseil départemental et la Communauté de communes. Cette portion est incluse dans le système d'endiguement du Val de Sully. Pour réaliser les travaux 14 platances ont été abattus afin de permettre le passage de la machine qui installera l'écran étanche. Travaux prévu en janvier 2023 sur 725m.

Budget pour le programme de fiabilisation des digues de Sully sur Loire / Ouzouer sur Loire : 3 millions d'euros financés à hauteur de 60% par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et 40 % par les collectivités (880 000 € par le Conseil départemental et 320 000€ par la Communauté de communes).

- Val d'Orléans : étude de dangers, réalisée conjointement par la DDT et le CEREMA pour le compte des trois EPCI gestionnaires de ce Val (de février 2022 à fin janvier 2024).
- Délégation de gestion à l'EPL. Le 30 juin 2022, les sept EPCI dépendants de la plateforme d'Orléans ont signé la « convention d'appui pour la préfiguration de la reprise en gestion des systèmes d'endiguement rattachés à la plateforme d'Orléans » en vu de cette délégation de gestion. Depuis septembre 2022, la grille financière de répartition des coûts de fonctionnement de la plateforme d'Orléans est discutée entre les sept EPCI concernés, mais fin 2022, aucun accord n'a été trouvé

> Suivi de la délégation du service public de l'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif est confié à SUEZ depuis 2017. Les missions de cette délégation sont de contrôler les installations neuves et réhabilitées et de vérifier les installations existantes. Une campagne de contrôles périodique de bon fonctionnement -débutée en 2020- s'est poursuivie en 2022 sur les communes d'Ouzouer sur Loire, de Dampierre en Burly, de Germigny des Prés, de Cerdon et de Sully sur Loire.

La délégation de service public avec Suez a été prolongée de six mois; elle prendra donc fin de le 30 juin 2023.

Pour accompagner la collectivité dans le renouvellement de cette DSP, le cabinet IRH a été retenu pour un montant de 14 220€ TTC. Une première consultation a été lancée en juillet 2022 ; le retour des offres était fixé au 19 août mais aucun candidat n'a répondu. Une nouvelle consultation a été lancée le 3 novembre 2022, avec un retour des offres prévues le 6 janvier 2023.



> Chemins de randonnée inscrits aux PDIPR

- Une nouvelle convention concernant le **remboursement aux communes** a été signée avec l'ensemble des communes concernées (sauf Ouzouer sur Loire, Lion en Sullias et Bonnée), le coût de remboursement est fixé à 200€ du km.
- La **signalétique des boucles PDIPR** a été réalisée sur les communes de Bray-Saint Aignan et Les Bordes. Après mise en concurrence, c'est l'entreprise SVL qui a été retenue pour la réalisation de ces travaux. La signalétique sur ces deux communes a été installée pour un montant de 28 440 € TTC.

ORGANISATION DU SERVICE Zoom sur...

L'équipe

- Un directeur commun pour les services techniques
- Une technicienne environnement

La commission environnement

Animée par Nicole Braque, vice-présidente, elle est composée de 32 élus. Elle s'est réunie 2 fois en 2022.

- transmission des informations nouvelles qui doivent être relayées auprès des communes
- préparation budgétaire.

Les élus de la commission ont été conviés sous forme de groupe de travail deux fois concernant le renouvellement de la DSP du SPANC, et les élus du bassin du Sullias ont été invités aux trois Copil de suivi de l'étude bilan et prospective.



DE NOMBREUX PARTENAIRES











Anticiper le transfert de la gestion des digues.

En 2024, la gestion des digues de protection appartenant à l'Etat sera transférée aux autorités « gemapiennes ». Votée le 27 janvier 2014 ; la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite « loi MAPTAM » prévoit que les diques gérées par l'Etat (diques domaniales), continueront d'être gérées par l'Etat, pour le compte de la structure intercommunale compétente pendant une durée maximale de 10 ans.

A partir du 27 janvier 2024, ce sont donc les intercommunalités qui reprendront cette gestion dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Pour s'y préparer, des travaux de consolidation des digues ont été entrepris par l'Etat en 2022.

La dique du Val d'Ouzouer qui s'étend sur 23 km d'Ouzouer sur Loire à Germigny des Prés est, dans le Loiret, la 3^e plus importante.

Elle protège chaque jour 5 000 personnes et un bassin de 1 600 emplois du risque d'inondation.

Des travaux de consolidation des digues ont été réalisés au niveau du port et du lieudit Les Prouteaux à Saint Benoît sur Loire et à Sully sur Loire. Ils permettent de lutter contre l'érosion interne des sols, et donc de renforcer l'étanchéité de la digue selon la technique du «mélange en place» qui consiste à lier de l'eau et du ciment au terrain existant, la trancheuse, qui pèse près de 50 tonnes, crée un écran imperméable de 50 centimètres de large et 7 mètres minimum de profondeur sur 760 m à raison d'une avancée d'environ 50 mètres par jour.

Le programme de fiabilisation des diques du Val de Sully et du Val d'Ouzouer est financé à hauteur de 60% par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), 29,33% par le département du Loiret et 10,66% par la Communauté de communes du Val de Sully.

En parallèle, dès 2022, les EPCI se sont coordonnés pour désigner un délégataire commun pour la gestion des diques à partir de 2024, l'Etablissement public Loire.

Celui-ci a entamé le travail de récolte des données sur les différents systèmes d'endiquement du Loiret. Fin 2022, des recrutements ont été lancés par le délégataire afin de renforcer l'équipe dédiée à la gestion des digues du territoire et de pouvoir organiser l'entretien courant de celles-ci. Le délégataire est également en mesure de proposer des programmes de fiabilisation des vals et d'assurer les visites réglementaires.

Au total, début 2024, la plateforme pour gérer les diques domaniales sera composée d'une équipe de 8 personnes dont 3 ingénieurs et 5 techniciens.



Le service urbanisme s'assure du respect de l'application du droit des sols pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes. Il rédige des propositions de décisions, soumises à l'approbation de chacun des maires, en s'inscrivant dans un cadre réglementaire.

MISSIONS

- Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols : permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme
- Réception du public sur les demandes d'autorisation en cours
- Renseignement du public en appui des agents communaux
- Accompagnement des élus et veille réglementaire

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- 1 directeur commun avec les services environnement et technique et 1 responsable de service
- 3 instructeurs et 2 secrétaires

La commission urbanisme environnement

Animée par Nicole Brague, vice-présidente, elle rassemble 32 élus. Elle s'est réunie le 6 décembre 2022.

♦ Pour résumer

1517 dossiers déposés, 867 certificats d'urbanisme, 163 permis de construire 472 déclarations préalables, 12 permis de démolir, 3 permis d'aménagement > retour à des chiffres équivalents à 2020.

RETOUR SUR 2022

- Recrutement d'une nouvelle instructrice (mars)
- Lancement du PLUi avec le choix du bureau d'études qui nous accompagnera tout au long de cette procédure.
- Suspension des permanences avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) suite au départ et non renouvellement de l'architecte
- Procédures de déclaration de projet emportant lancées ou finalisées (extension de la carrière de Sully sur Loire, des carrières de Bonnée/Saint Benoit sur Loire et de Guilly, extension d'une entreprise à Bray-Saint Aignan et développement d'une filière de transformation de noisettes à Lion en Sullias).

Zoom sur... PLUi

- Lancement de la première phase : le « diagnostic » qui a débuté en juillet 2022.
- > 6 septembre : création du COmité de PILotage (38 personnes soit 2 référents par commune) et présentation de la méthode d'élaboration du PLUi
- > 27 septembre : présentation de la méthode d'élaboration du PLUi à l'ensemble des élus et agents municipaux
- > Octobre/novembre : 4 ateliers « agricole » pour présenter le projet aux agriculteurs et reccueillir leurs besoins. près de 170 exploitants agricoles conviés, 30 participants.
- > 4 octobre : atelier « paysage » pour permettre aux habitants de s'exprimer sur leurs visions du paysage, du patrimoine et de l'architecture.
- > Novembre/décembre : 3 groupes de travail ont réuni les référents PLUi et les personnes publiques associées autour de plusieurs thématiques (paysage, tourisme, patrimoine, environnement, agriculture, économie, mobilité, réseaux, équipements) afin de présenter des premières données de diagnostic et de recueillir les remarques des participants.



La mission principale du service consiste à créer un environnement qui favorise les projets d'implantation, de création et de développement d'entreprises sur le territoire communautaire. Sa mise en œuvre repose sur une collaboration étroite avec de nombreux partenaires internes et externes à la Communauté de communes.

MISSIONS

> Soutenir les projets de développement des entreprises

- Identifier les projets et les besoins des entreprises (industrie, service, commerce, artisanat,...)
- Etre le point d'entrée de proximité de l'entreprise pour toute question relative à son développement
- Orienter l'entreprise vers le bon interlocuteur départemental ou régional lorsque le besoin ne peut être satisfait localement par l'EPCI
- Gérer les dispositifs d'aide à l'investissement immobilier et/ou matériel et accompagner l'entreprise dans le montage du dossier.

> Gérer et développer les zones d'activités économiques

- Déterminer et suivre les transformations et travaux à réaliser dans les zones d'activités communautaires (bâtiments, voirie. ...)
- Gérer les acquisitions et les ventes de foncier et d'immobilier
- Suivre les locataires (arrivées et départs, renouvellement des baux, ...).

> Promouvoir le travail en réseau et les projets collaboratifs

- Faciliter les échanges inter-entreprises et permettre l'émergence de projets collectifs
- Développer des projets en collaboration avec différents services de la Communauté de communes (services techniques, urbanisme, tourisme, communication ...)
- Travailler en lien étroit avec un réseau de partenaires externes (Dev'Up, Loire&Orléans Eco, Initiative Loiret, ...)
- Développer les relations et des projets avec les Communautés de communes qui composent le bassin d'emploi.



Habitants

Entreprises

Partenaires









ORGANISATION DU SERVICE

1 animateur développement économique

3 commissions animées par Michel Auger, vice-président :

• Gestion et extension des Zones d'Activités Economiques : 10 élus

- Définition, priorisation et suivi des travaux dans les zones d'activités économiques
- Construction et/ou extension de bâtiments
- Accompagnement des entreprises : 10 élus
- Gestion et suivi des aides à l'investissement en faveur des entreprises
- Animation du réseau local d'entreprises
- Dynamisation des centres-bourgs : 11 élus
- Définition et suivi des actions en faveur du commerce
- Relations avec les associations de commerçants du territoire

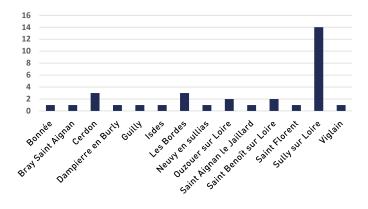


RETOUR SUR 2022

Objectif 1 : soutenir les projets de développement des entreprises

• Attribution d'aides à l'investissement en faveur des très petites entreprises (TPE). Il s'agit d'investissements immobiliers (travaux intérieurs et/ou relatifs à la devanture) ou matériels (acquisition d'équipements propres à l'activité de l'entreprise)

26 demandes d'aide financière ont été gérées au cours de l'année dont 10 dossiers finalisés en 2022, soit 30 560 € versés (sous forme de subvention), 3 dossiers en cours et 13 dossiers sans suite ou non éligibles.



• Attribution d'aides à l'investissement immobilier (Dispositif Cap développement) Il s'agit de projets immobiliers « lourds » (construction d'un nouveau bâtiment, extension ou réhabilitation d'un bâtiment existant).

1 demande a été gérée au cours de l'année ; les demandes reçues en 2021 ne se sont finalement pas concrétisées en 2022. Un dossier a été finalisé, soit **29 114 € versés** (sous forme de subvention). projet ayant bénéficié également d'un abondement du Conseil régional, à même hauteur

Rencontres d'entreprises sur des projets divers

11 « porteurs de projets » ont été rencontrés, en réponse à leur demande (information, conseil, ...). Ces projets ont été directement traités ou orientés vers des services internes à la Communauté de communes voire des partenaires externes

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RETOUR SUR 2022

Objectif 2 : gérer et développer les zones d'activités économiques (ZAE)

• Gestion des entreprises « locataires » :

- Identification des travaux à réaliser dans les locaux d'activités mis en location
- Suivi des baux commerciaux
- Gestion des arrivées/départs de locataires
- Relations avec notaire et diagnostiqueur immobilier

• Suivi des acquisitions et ventes de terrains ou bâtiments

- Vente finalisée d'un terrain de 1 758 m², situé dans la ZAE des Gabillons, à Dampierre en Burly, pour un montant de 15 822 €
- Vente en cours d'un terrain de 2 679 m², situé dans la ZAE des Gabillons, à Dampierre en Burly, pour un montant de 24 111 €
- Vente en cours d'un terrain de 1 481 m² et de deux bâtiments, situés dans la ZAE de la Jouanne, à Ouzouer sur Loire, pour un montant de 40 000 €
- Relations avec notaire, diagnostiqueur immobilier et géomètre.

• Suivi des travaux menés dans les ZAE :

- Suivi du chantier de réfection du second troncon de voirie et de la signalétique dans la ZAE de la Pillardière, à Sully sur Loire (réunions de travail et de chantier)
- Suivi de la transformation en cours du bâtiment central de la ZAE de la Jouanne, à Ouzouer sur Loire, en réponse aux besoins d'agrandissement/adaptation de 3 entreprises locataires (relations entreprises, réunions de chantier)
- Suivi du chantier de réfection des réseaux et de la voirie dans la ZAE de la Jouanne, à Ouzouer sur Loire

Projet de conception du nouvel éco-parc forestier des Ajeaunières, à Bray-Saint Aignan :

- Participation aux réunions de travail du groupe projet (élus, maître d'œuvre, bureaux d'études)
- Réunions de travail avec le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
- Contribution à la concertation préalable du public
- Liens avec les entreprises désireuses de réserver un terrain
- Pré-réservation totale des 8 ha accessibles (entreprises en liste d'attente)



Objectif 3 : promouvoir le travail en réseau et les projets collaboratifs

• Relations avec différentes structures et instances engagées dans le développement économique





- Participation aux événements spécifiquement destinés aux développeurs économiques (Université des développeurs économiques, comité de coordination des techniciens du Loiret
- Participation aux assemblées générales
- Réunions de suivi et de retour d'expériences de la formation expérimentale « création et animation d'un réseau local d'entreprises » réalisée en 2021.



Structure chargée de l'accompagnement à la création – reprise d'entreprises

- Montant de la contribution financière de la Communauté de communes : subvention de 9 860 €
- 9 créateurs d'entreprises du territoire ont bénéficié de prêts à taux 0%, pour un montant total de 91 000 €

Conseil régional Centre-Val de Loire :

Participation à un groupe de travail technique, dans le cadre de la refonte du dispositif régional d'aides aux entreprises qui sera mis en place, à compter de janvier 2023.



• Rapprochement des trois Communautés de communes qui constituent le bassin d'emploi de Gien

- Réunions de travail avec les Communautés de communes Giennoises et Berry Loire Puisaye
- Identification de problématiques nécessitant d'être traitées au niveau du bassin d'emploi (attractivité, tourisme, prospective socio-économique, ...)
- Relations avec les syndicats profesionnels
- Réflexion sur un projet d'étude visant à se doter d'une stratégie commune de développement économique (filières d'activité déjà présentes à conforter, filières nouvelles à développer, ...).

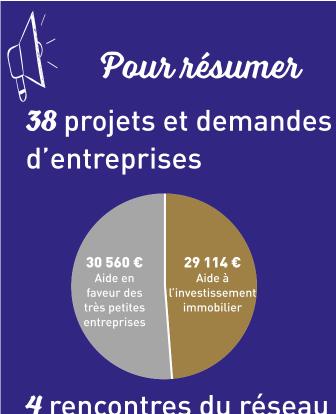
• Mise à jour du projet de territoire

Participation aux réunions destinées à relancer le processus de mise à jour et de suivi du projet de territoire.

Zoom sur... L'animation du réseau local d'entreprises



- > 4 « RencontrEco » ont permis de travailler avec des entreprises du territoire sur le thème qu'elles avaient retenu en début d'année « Attirer, recruter et fidéliser les collaborateurs »
- > Une vingtaine d'entreprises était présente à chacune de ces réunions.
- > 2 de ces RencontrEco se sont déroulées au sein d'une entreprise. Outre une présentation générale de celle-ci et une visite de tout ou partie de l'unité de production, l'entreprise a ainsi pu témoigner de ses pratiques en matière d'attractivité, de recrutement et de fidélisation de ses salariés et ouvrir le débat avec les participants.



4 rencontres du réseau d'entreprises

3 projets de création ou modernisation de zones d'activité





L'Office de Tourisme du Val de Sully est une régie autonome avec ses missions, définies par le Code du tourisme mais aussi par les orientations arrêtées par la collectivité territoriale. Il assure la promotion du territoire et de ses activités par tous les moyens à sa disposition, pour tous les professionnels locaux et bien sûr pour tous les touristes qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux ou venant de l'étranger.

MISSIONS

> Accueil des touristes et des habitants

- Toute l'année dans les bureaux de Germigny des Prés, Saint Benoît sur Loire et Sully sur Loire
- Du 17 mai au 18 septembre à la tour de la Loge (parc du Château) mise à disposition par le Conseil départemental

> Information et promotion

- Edition des documents pour la promotion du territoire
- Site internet www.tourisme-valdesully.fr
- Page Facebook facebook.com/ValdeSullyTourisme/
- Instagram

> Découverte du territoire

- Visites quidées de l'oratoire à Germigny des Prés
- Visites estivales
 - > Le port de Saint Benoît sur Loire
 - > Le port de Saint Père sur Loire
 - > Sully ville meurtrie (bombardements de 1940 et 1944)
- Les Cheminades classiques et, nouveauté 22, gourmandes

Actions

- Création de contenu pour les supports de communication pour la promotion du Val de Sully (guides touristiques, fiches randos et cyclos, visites...) et élaboration d'un magazine de destination pour 2023 en collaboration avec le service communication.
- Création d'un livret jeux pour les enfants de 7 à 10 ans en collaboration avec le service communication et le service culture-patrimoine.
- Travail avec les prestataires du territoire (présence sur les réseaux sociaux, e-réputation...).
- Accueil hors les murs sur les manifestations touristiques
- Relations presse écrite et radio
- > 2 points presse par an (printemps et automne)
- > France bleu, accueil et suivi d'une équipe de France 5 pour l'émission « 100 lieux à découvrir »

CIBLES

Touristes français et étrangers



Habitants



Prestataires



Partenaires





L'OFFICE DE TOURISME

L'équipe

- 1 directeur
- 6,5 etp conseillères en séjour permanentes
- 3 saisonnières sur 6 mois (avril/mai à septembre/octobre)
- 1 saisonnière sur 4 mois (juin à septembre)

SUR LE WEB

Site Internet



29 888

sessions [+10%]

75 385 pages vues (+12%) 2,52 pages vues par session

Facebook



3 466 fans (+ 340 abonnés, soit +11%)

224 posts sur l'année

347 068 personnes touchées

17 173 interactions

Taux d'engagement de 5%

Audience: 62.5% de femmes et 37,5% d'hommes

Tranches d'âges les plus touchées : 35 – 44 ans et 45 – 54 ans

Posts sponsorisés

23 posts sponsorisés

128 082 personnes touchées 3 592 interactions

Instagram



1 262 followers (+216, soir +20%)

66 publications

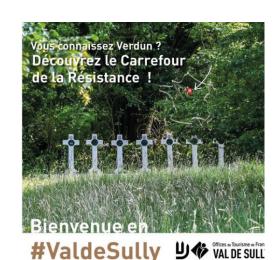
Audience: 56,1% de femmes et 43,9% d'hommes

Tranches d'âges les plus touchées : 25–34 ans puis 35 – 44 ans

La commission culture/patrimoine/tourisme

Composée de 29 élus, elle est animée par Alain Mottais vice-président.





Le 10 août 2022 Plus grosse audience Facebook de l'année : 12 946 personnes touchées

RETOUR SUR 2022

Accueil des touristes

17 965 contacts (+37%) se répartissant en :

13 840 contacts dans les bureaux d'information touristique (BIT) dont 11 477 français et 2 363 étrangers

> 2 549 contacts à la tour de la Loge dont 1 851 français et 698 étrangers

> 1576 contacts sur les opérations hors les murs

TOP 5 des visiteurs étrangers :

Espagne

💆 Allemagne 😊 Pays-Basi

Belgique

Grande-Bretagne

Notons que sont venus 139 suisses, 88 italiens, 41 américains, 21 autrichiens, 20 canadiens, 17 suédois, 15 ukrainiens, 11 irlandais, 10 australiens et argentins, 9 finlandais et bulgares, 8 russes, 7 chinois et brésiliens...

Fréquentation de l'oratoire

26 315 personnes contre 28 135 en 2021 (-6.5%). Dont 3 groupes représentant 225 personnes.

Expositions à la Grange germignonne

963 personnes ont visité les 9 expositions (+ 19%).

La boutique de l'Office de Tourisme

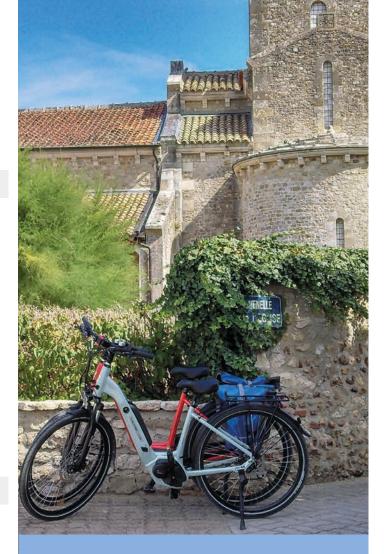




31 669,47 € (+4,22%)



6 381 produits vendus **2 327** clients



La Loire à vélo et la Scandibérique

Compteur à Saint Benoît sur Loire : 30 534 (+9,2%) Compteur à Saint Aignan le Jaillard : 29 917 (+13,2%)

Compteur à la passerelle Sully sur Loire /Saint Père sur Loire : Vélo: 59 369 (+16,4%) / piétons: 106 259 (+ 13,5%)

- Sens de circulation :
 - > Sully vers Saint Père : 48,2% des flux





Visites guidées

- Encaissement: 5 503.99 €
- Visite de l'oratoire pour individuels : 59 dates programmées
- + 28 visites spontanées soit 605 personnes (248 en 2021)
- Visite de l'oratoire pour groupes : 12 groupes pour 429 personnes.
- Visite du port de Saint Benoît sur Loire :

3 visites pour 21 personnes.

- Visite du port de Saint Père sur Loire :
- 1 visites pour 12 personnes (2 visites annulées).
- Visite « Sully, ville meurtrie (bombardements de 1940 et 1944) »: 4 visites pour 33 personnes (1 visite annulée).
- Cheminades: 8 cheminades avec 48 personnes et 3 cheminades gourmandes avec 24 personnes

Wifi

1 391 connexions à notre Wifi accessible dans nos BIT, mais également de l'extérieur à proximité.

Wivisites

- Audioguide pour la visite de l'oratoire :
- 210 téléchargements
- La Cheminade historique de Sully sur Loire : 26 téléchargements
- Visite de Saint Benoît sur Loire :
- 34 téléchargements
- Le sentier du héron à Dampierre en Burly : 180 téléchargements
- Villemurlin : le village et les échelles bleues : 23 téléchargements





Pour résumer

3 missions

> Accueil des touristes et des habitants

16 389 contacts et 1 576 contacts hors les murs

> Information et promotion

29.888 sessions sur site internet **3 466** fans sur facebook

- + des documents imprimés
- > Découverte du territoire

115 visites pour 1 172 personnes

+ 473 visites sur Wivisites (application smartphone)

Budget : 486 857,91 €

Recette: 125 126.28 € (taxe de séjour + boutique + visites...)



Documentation touristique

+ de richesses, + de saveurs, + de repos, + de nature, + de repères, + de traductions, visites estivales, 20 randonnées pédestres, 17 boucles cyclo, cheminade historique, fiche oratoire, fiche abbaye, fiches produits groupes...



Le service culture-patrimoine est chargé de l'exploitation du Belvédère, espace interactif dédié à l'abbaye de Fleury (Saint Benoît sur Loire), et de la valorisation du patrimoine du territoire. Il pilote en outre la saison culturelle du Val de Sully : soutenue par la Région dans le cadre d'un PACT, cette saison regroupe des événements organisés par l'équipe et par d'autres services communautaires ainsi que par des partenaires du territoire. Enfin, le service supervise l'exploitation du cinéma Le Sully, confiée à un délégataire privé.

MISSIONS

> Exploitation du Belvédère étude et valorisation du patrimoine du territoire et du site de l'abbaye de Fleury.



Actions

- Documentation et recherche.
- Conception et mise en œuvre d'animations tout public : visites guidées de l'abbatiale, du Belvédère et de Saint Benoît sur Loire, conférences, participations à des événements nationaux (Journées européennes de l'Archéologie, Journées européennes du Patrimoine), visites guidées dans d'autres communes.
- Conception et mise en œuvre d'animations jeune public, au sein d'une salle pédagogique dédiée : ateliers et animations pour les groupes scolaires et périscolaires, et pour les individuels pendant les vacances.
- **Production d'expositions** : en 2022, validation et recherches autour de l'exposition 2023, Vandale ! Benoît Lebrun, architecte et démolisseur.
- Accompagnement de projets de valorisation municipaux ou associatifs sur le territoire.
- Actions partenariales en 2022 : communauté des moines, chercheurs, enseignants, municipalités, Archives départementales, Conservation des antiquités et objets d'Art et service d'archéologie préventive (Département), médiathèques et musées d'Orléans, Société archéologique et historique de l'Orléanais (SAHO), Inrap, Fédération archéologique du Loiret, Les Amis du FRAC, La Pastorale du Tourisme.
- **Création de contenus** web et de supports imprimés (catalogues, livrets, documents pédagogiques), signalétique et mobilier d'interprétation.
- Suivi logistique de l'équipement et des animations.
- En lien avec l'Office de Tourisme et le service communication : promotion du territoire, développement et accueil des publics, commercialisation.

MISSIONS

> Saison culturelle Coordination et mise en œuvre



> Cinéma Le Sully Suivi de l'exploitation dans le cadre d'une délégation de service public.

Actions

- Accompagnement des élus dans les choix de programmation, coordination avec les projets des autres services et des partenaires du territoire (municipalités, associations).
- Suivi et animation du Projet artistique et culturel de territoire (PACT, dans le cadre d'une convention avec la Région Centre-Val de Loire) : réception des bilans de l'année n-1, traitement de la subvention relative à l'année n et reversement aux partenaires du territoire, préparation et transmission à la Région du dossier de l'année n+1.
- Préparation et mise en œuvre des représentations organisées par le service : coordination logistique des intervenants (artistes, techniciens, communes d'accueil, autres services et partenaires), installation, accueil des artistes et du public, billetterie en ligne et sur place, mise en œuvre des conditions de sécurité, évaluation.
- Suivi administratif et budgétaire de la saison culturelle communautaire, contrôle de la régie spectacles.
- En lien avec le service communication : promotion de la saison culturelle (plaquette, affiches, flyers, site Internet, réseaux sociaux, relations presse, achat d'espaces).
- Instruction et suivi des subventions aux associations culturelles du territoire : mise en application du règlement d'attribution, réception et traitement des dossiers, évaluation.
- Équipement : établissement mono-écran de 203 places, dont le bâtiment est la propriété de la Ville de Sully-sur-Loire et dont le fonds de commerce a été acquis par la Communauté de communes en 2017.
- Exploitation : l'établissement a été exploité en régie directe d'avril 2018 à octobre 2021. Depuis le 1er novembre 2021, le cinéma est exploité par un délégataire privé, la Gâtinaise de spectacles.

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

L'effectif du service s'élève à 3,2 ETP. Sous la responsabilité du directeur culture-patrimoine, attaché de conservation du patrimoine et guide-conférencier, l'équipe rassemble :

- 1 médiatrice du patrimoine en charge du développement des publics, quide-conférencière.
- Une semaine sur deux : 1 chargée de coordination patrimoine-tourisme et 1 médiatrice du patrimoine en charge de l'action éducative un jour par semaine.
- À mi-temps : 1 chargée de programmation culturelle.

CULTURE-PATRIMOINE

La commission culture-patrimoine-tourisme

La valorisation du patrimoine et la saison culturelle sont du ressort de la commission culture-patrimoine-tourisme. Cette commission regroupe 29 élus sous la présidence de M. Alain Mottais, vice-président, et avec l'intervention de Mme Stéphanie Lawrie puis, après sa démission, de M. Ugo Planchet, conseillers délégués. En 2022, cette commission a été réunie à 4 reprises les 27 janvier, 17 mai, 11 octobre et 6 décembre - un calendrier conforme au rythme de construction de la saison culturelle : recueil des orientations et projets en début d'année, validation des premiers choix au printemps, finalisation de la saison et validation du dossier PACT à l'automne, bilan en fin d'année. Un comité de programmation regroupe en outre M. Mottais, M. Planchet, M. Mercadié ainsi que les directeurs Culture-Patrimoine, des Bibliothèques, de l'École de Musique et de l'Office de Tourisme.

RETOUR SUR 2022

Le Belvédère

En 2022, le Belvédère a connu sa première année pleine d'exploitation. Dans ce contexte, l'équipe a proposé un panel d'animations regroupant propositions déjà établies (visites guidées, ateliers scolaires et individuels) et nouveaux formats ayant rencontré un franc succès : « apéros perchés », conférence-dégustation, Journées européennes de l'archéologie (500 personnes à Saint-Benoît et Germigny le 19 juin) et Nuit des étoiles (800 personnes le 31 juillet). Cette dernière a aussi largement profité d'une campagne de communication menée au printemps (affichage à Orléans, inserts presse, Facebook ads) : le **nombre d'abonnés Facebook a ainsi été multiplié par 2 (de 226 à 460 abonnés)**.

Mois	J	F	М	A	M	J	J	A	S	0	N	D	TOTAL
Jours d'ouverture	24	24	27	30	31	30	31	31	30	26	24	19	327
Entrées	69	105	128	211	327	309	908	496	680	161	100	29	3 523
Ateliers individuels	-	75	-	64	-	-	-	-	5	41	39	33	257
Scolaires	-	-	-	_	64	45	111	_	23	64	92	92	491
Visites guidées	-	-	13	45	36	49	30	36	58	10	79	-	356 (1)
Conférences Apéros perchés	_	-	-	34	-	21	29	2	9	5	24	-	124
Autres	_	-	17 (2)	21 (3)		382 (4)	200 (5)						620
Total fréquentation du Belvédère		5 371											
Evénements extérieurs	-	30 (6)			160 (7)	10 (8)			3000 (9)		180 (10)		3 474
TOTAL CUMULÉ		8 845											

NB: pour les prestations payantes, les dates correspondent à celles de l'encaissement et non celles de la prestation. (1) De juin à octobre, 3 demandes de visites guidées de groupes (170 visiteurs) n'ont pu être satisfaites faute de guide-conférencier présent sur le créneau. (2) Visite guidée autour de Bernard Foucher: 17 participants extérieurs en plus de 34 membres des Amis du Frac comptabilisés dans les entrées. (3) Groupe accueilli dans le cadre d'une location de la salle. (4) Journées européennes de l'Archéologie, en accès libre dans la cour du Belvédère. (5) Nuit des Etoiles / espaces extérieurs du Belvédère. (6) Conférence donnée à la SAHO. (7) Portes ouvertes au domaine de Sainte-Claire (Isdes). (8) Journées européennes de l'Archéologie, animation à Germigny-des-Prés. (9) Journées européennes du Patrimoine, d'après données transmises par les responsables des sites. (10) Conférence donnée par l'équipe à l'auditorium du musée des Beaux-arts d'Orléans.

Les Journées du patrimoine

Avec 3 300 visiteurs accueillis sur 14 sites, elles constituent le principal événement porté par la Communauté de communes. Chargé de leur coordination, le service a privilégié l'ouverture de sites habituellement fermés au public (propriétés privées, patrimoine industriel) en partenariat avec leurs propriétaires et responsables. Ces ouvertures ont été plébiscitées par les visiteurs.

Commune	Site	Fréquentation
Bonnée	Château de Solaire (extérieurs) visite libre, visites guidées par la propriétaire	Plus de 400 visiteurs
Germigny des Prés	Oratoire carolingien visite libre, visites guidées par l'Office de Tourisme	374 visiteurs (276 en visite guidée)
ues ries	Exposition Les lanternes des morts par l'association Culture et patrimoine dans le Sullias	206 visiteurs
Guilly	Château et ferme du Grand Hôtel (extérieurs) Visite libre, visites guidées par les propriétaires	200 personnes
ounty	Ancienne tuilerie de Bouteille visites guidées par les propriétaires.	Environ 250 personnes
Isdes	Église Notre-Dame-de-l'Assomption accueil commenté, exposition Patrimoine religieux en Val de Sully.	40 personnes
Lion en Sullias	Église Saint-Étienne exposition, conférence <i>Les noces autrefois</i> par le GRAHS	Conférence : 30 participants Exposition : 70 visiteurs
Saint Benoît	Port animations et jeux en bois par L'Armada	Environ 120 visiteurs
sur Loire	Le Belvédère entrée libre, animations	305 visiteurs
Cully our Loiro	Château des Buissons (extérieurs) visite libre, visites guidées par la propriétaire	Environ 600 personnes
Sully sur Loire	Site industriel Swiss Krono visites guidées en petit train (sur réservation).	397 personnes
Viglain	Eglise Saint-André accueil commenté, maquette pédagogique.	Environ 200 personnes
Villemurlin	Ancien fournil entrée libre, accueil commenté	90 à 100 personnes
TOTAL	Environ 3 300 personnes	

Patrimoine du Val de Sully

En 2022, l'action du service a fait rayonner le patrimoine du territoire. Suite à l'exposition Patrimoine religieux en Val de Sully, l'équipe a été conviée par la SAHO à donner une conférence à la salle des Thèses (Orléans, 11 février) et à rédiger un article pour son bulletin. À Cerdon, une visite de l'église avec la direction des Musées d'Orléans a permis de faire concourir son chef d'œuvre au concours du Plus Grand Musée de France (Sauvegarde de l'Art français/Allianz) : grâce à un vote en ligne, la Nativité de la Vierge par Luca Giordano (1634-1705) bénéficiera d'une aide de 8 000 € pour sa restauration.

Le service a également donné une conférence au musée des Beaux-Arts d'Orléans et est investi dans des projets à Neuvy en Sullias (parcours d'interprétation du trésor), Germigny des Prés (exposition permanente et valorisation numérique) et Bonnée (archéologie). Il prend part au comité de pilotage de la restauration de la basilique de Saint Benoît sur Loire (2023-2026).



CULTURE-PATRIMOINE



Saison culturelle

Depuis la création de la Communauté de communes en 2017, le service coordonne les différents niveaux de programmation à l'œuvre sur le territoire : spectacles programmés en propre (en 2022, 6 spectacles et 6 concerts), propositions du réseau des bibliothèques et de l'école de musique, projets des municipalités et associations. Depuis 2018, cette coordination s'inscrit dans le cadre d'une convention PACT avec la Région Centre-Val de Loire, et s'incarne dans une saison commune pour le plaisir du plus grand nombre.

Après deux années marquées par des annulations, la saison 2022 a permis de retrouver un environnement apaisé. Dans ce contexte de reprise, et avec la contraction des moyens humains et financiers, la saison a été construite autour des spectacles reportés de 2021 (Juste Heddy, Unopia), des rendez-vous traditionnels (Concerts de l'oratoire, cinéma de plein air) et de propositions des élus de la commission (Elles étaient une fois, Britannicus – Tragic Circus). **Principale orientation nouvelle :** la commission a souhaité expérimenter la **programmation d'un spectacle « tête d'affiche »** dans une salle de grande capacité. Parmi les propositions du service, son choix s'est porté sur un seul-en-scène, *Voir les gens*, par Baptiste Lecaplain.

Suite à la révision du règlement d'attribution des subventions pour les manifestations à caractère culturel, le service a également traité les demandes adressées par 6 associations du territoire, pour un montant total de 10 340 €.

La communication de la saison a reposé sur la diffusion de deux plaquettes semestrielles éditées à 2500 exemplaires, sur des achats d'encarts dans la presse et sur des relais dans les médias locaux.

Spectacle	Organisation	Lieu	Date	Fréquentation
Concerts pour les scolaires	Jeunesses musicales de France soutenu par la CC	Sully sur Loire / Châteauneuf sur Loire	28 février, 1 ^{er} mars, 28 et 29 avril	3 315
Les Bâches ouvertes	La Gare 126 **	Les Bordes	15 mai	180
Un petit tour à Vienne et puis s'en vont	Commune de Cerdon *	Cerdon	22 mai	50
Juste Heddy	Service culture- patrimoine*	Bray-Saint Aignan	28 mai	34
Spectacles dans le cadre de la fête de Beignets	Commune de Lion en Sullias*	Lion-en-Sullias	29 mai	Env. 400
Des Bâches et du son	La Gare 126**	Les Bordes	11 juin	105
Unopia	Service culture- patrimoine*	Saint Florent	24 juin	60
Concert et cinéma de plein air	Commune de Germigny des Prés *	Germigny des Prés	2 juillet	NC
Cinéma de plein air (4 séances)	Service culture- patrimoine *	Neuvy en Sullias, Bray-Saint Aignan, Ouzouer sur Loire, Lion en Sullias		Env. 350
Concerts de l'Oratoire	Service culture- patrimoine *	Germigny des-Prés	10, 17, 24, 31 juillet	288
L'Eté musical de Sully-sur- Loire	Association L'Eté musical **	Sully sur Loire	7, 14, 21 août, 4 septembre	287
Cuarteto Cafe Con Pan	Service culture- patrimoine avec le soutien du PACT	Saint Aignan le Jaillard	20 août	65
Berdigne Berdogne	UCPS, avec le soutien de la CC	Vannes sur Cosson		1 821
Elles étaient une fois	Service culture- patrimoine*	Saint Père sur Loire / Guilly / Cerdon	24 et 25 septembre	87
La Journée des Mômes	La Gare 126 **	Les Bordes	25 septembre	260
Baptiste Lecaplain	Service culture- patrimoine *	Sully sur Loire	7 octobre	800
Sol haut à deux	La Gare 126**	Les Bordes	28 octobre	126
Britannicus - Tragic Circus	Service culture- patrimoine*	Dampierre en Burly	28 octobre	126







La saison participe à l'attractivité du Val de Sully : en 2022, pour les représentations organisées par le service, **48 % des spectateurs provenaient de l'extérieur du territoire.**

En vue de la saison 2023, le dossier et la demande de subvention PACT ont été soumis au conseil communautaire le 22 novembre et transmis à la Région le 25. Ils reposent sur un budget artistique prévisionnel de 135 093,60 €, correspondant à 33 manifestations programmées les services communautaires et les partenaires locaux.

Zoom sur...

Baptiste Lecaplain



Repéré dans la série Bref (Canal +), cet humoriste habitué des plateaux télé a notamment partagé la scène avec Jérémy Ferrari. Le spectacle a été proposé le vendredi 7 octobre à 20h30 à l'espace Blareau, mis à disposition par la Ville de Sully. Grâce à des tarifs attractifs (22€/12€ réduit), les 800 places ont été écoulées jusqu'au dernier jour et le spectacle a pu afficher complet. L'énergie du comédien a conquis les spectateurs : nombre d'entre eux ont exprimé leur plaisir de bénéficier d'un tel spectacle sur leur territoire. Le coût de la représentation s'est élevée à 25 000 € (cession, technique, frais annexes) pour des recettes d'environ 19 000 € (billetterie, subvention PACT), soit un reste à charge de 7,50 € par spectateur. C'est à ce jour le plus gros spectacle organisé par la collectivité.



Pour résumer

17 000 participations sur les actions portées ou accompagnées par le service!

Patrimoine

5 371 visiteurs au Belvédère
3 300 participants aux
Journées du Patrimoine, 1er
événement communautaire
800 participants à la Nuit des
étoiles, 500 aux Journées de
l'Archéologie

Saison culturelle

12 représentations dans 9 communes : 1 810 spectateurs 17 spectacles soutenus : 6 544 spectateurs 800 spectateurs pour Baptiste Lecaplain

Cinéma

185 films et 637 séances 12 807 entrées dont 2 620 scolaires



Répartis sur le territoire pour permettre à chaque habitant d'avoir une bibliothèque à moins de 15 minutes de son domicile, les onze établissements du Val de Sully fonctionnent en réseau grâce à un règlement intérieur commun, un système informatisé de gestion des bibliothèques et une navette qui assure une rotation des collections. Selon une politique documentaire globale qui vise à donner et renforcer l'envie de lire, les bibliothèques et médiathèques mettent à disposition du public des supports variés : livres, revues, partitions, documents sonores, documents vidéo (DVD), jeux vidéo, jeux de société, tablettes, liseuses et livres numériques.

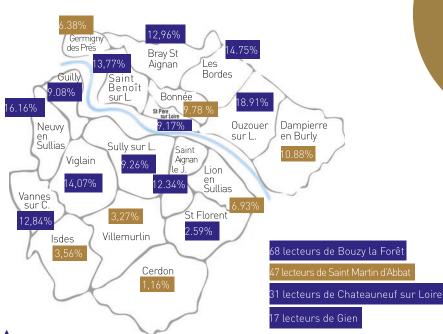
MISSIONS 1 > Accueil du public

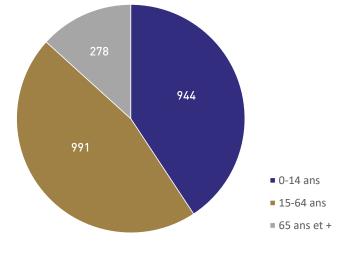
3 083 abonnés actifs dont 702 nouveaux inscrits 57 151 emprunts pour les particuliers

8 538 emprunts pour les groupes

Des abonnés actifs

Le réseau des bibliothèques compte 3 083 abonnés actifs (2 815 en 2021) dont 2 837 habitants du Val de Sully (2 441 en 2021) représentant 11,17% de la population du territoire (9.7% en 2021).





Légende :

Avec bibliothèque sur la commune



Le réseau des bibliothèques compte onze sites.

Commune d'implantation	Superficie	Amplitude horaire hebdo	Nb jours ouverture annuel	Personnel (en etp)	Nb documents	Nb lecteurs	Nb prêts	Nb prêts Collectivités
Les Bordes	234 m²	13h30	195	1.39	8 371	460	6 839 (+15%)	1094
Bray-Saint Aignan	83 m²	10h	150	0,58	5 861	244	3 298 (-11%)	275
Guilly	68 m²	3h	144	0,35	3 109	51	298 (-12.42%)	672
Neuvy en Sullias	26 m²	9h30	143	0,33	2 285	219	3 796 (+27%)	238
Ouzouer sur Loire	377 m²	18h	195	2,17	13 077	741	13 672 (+42%)	1550
Saint Aignan le Jaillard	32 m²	6h30	153	0,24	2 757	66	1 220 (+6%)	462
Saint Benoît sur Loire	228 m²	15h30 jusqu'en septembre puis 18h	172.5	2,28	9 673	477	9 882 (+21%)	1113
Saint Père sur Loire	115 m²	7h30	143	1,22	5 107	202	2 921 (+11%)	669
Sully sur Loire	195 m²	12h30 jusqu'au 15 février puis 17h jusqu'en septembre puis 17h30	193	2,13	9 609	607	10 762 (+4%)	1701
Vannes sur Cosson	143 m²	8h30	131	0.83	4 779	87	1 605 (-15%)	231
Viglain	50 m²	7h45	140	0,42	2 868	122	2 428 (+20%)	277

Définitions :

Superficie = espaces publics + espaces de travail Heures d'ouverture hebdomadaire = hors accueils scolaires Personnel en ETP = bénévoles + salariés

Nombre de documents mis à disposition (hors magazines , y compris MDL) = au 31/12/2022 Nombre de lecteurs actifs = individuels ayant emprunté au moins 1 document en 2022

Nombre de prêts = nombre de prêts aux individuels + groupes

L'ÉQUIPE

Au 31.12.2022

- 14,2 etp
- 24 bénévoles (sites de Vannes sur Cosson (3), Guilly (4), Bray-Saint Aignan (1), Viglain (4), Saint Aignan le Jaillard (9), Ouzouer sur Loire (2) et Saint Benoît sur Loire (1))

Les agents du réseau assurent les trois missions (accueil du public, gestion des collections et actions de médiation); l'activité des bénévoles se concentre essentiellement sur la mission d'accueil du public.

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

MISSIONS 2

> Les collections

Les documents disponibles

(MDL = Médiathèque du Loiret)



+ 5 634 MDL





45



+ 703 MDL



2878 + 703 MDL



504 + 1 MDL



8 liseuses 135 livres numérique



426 jeux de société



100 jeux vidéos

Des acquisitions et des éliminations



















1276 adulte 1113jeunesse

75 adulte 39 jeunesse

36 adulte 0 jeunesse 61 adulte

52 jeunesse

18

76

18

705 adulte 376 jeunesse

17 adulte 14 jeunesse

6 adulte 13 jeunesse

3

MISSIONS 3 > les actions de médiation

Des rendez-vous 2022

$oldsymbol{2}$ spectacles jeunesse qui ont affiché complet :

- Les carottes sont crues de la compagnie Allo maman Bobo
- Dans ma maison de Nezha Lakhal Chevé et Florent Gateau :
- 1 séance pour les bébés et 1 séance à partir de 4 ans

1 before du week-end jeux vidéo (19 participants)

1 week-end jeux vidéo (339 visiteurs)

7 prix du lecteur du Val de Sully (97 inscrits avec 58 votants) Les livres gagnants : Suiza de Bénédicte Belpois (roman adulte), The Wicked Deep de Shea Emshaw (roman ado), La fille dans l'écran de Lou Lubie et Manon Desveaux (bd), Autopsie des morts célèbres de Philippe Charlier (docu)

La nature et la biodiversité en Val de Sully : le programme d'été a remporté un certain succès 385 participants.



Zoom sur...

Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (21.12.2021).

Art. L. 310-1 A.- Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. »

- Le terme garantir est un terme fort qui implique une **obligation**
- égal accès de tous : principe essentiel du service public
- la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs : situe la bibliothèque au croisement de plusieurs politiques publiques.
- ainsi que de **favoriser le développement de la lecture** : une mission particulière dans ce domaine.

Les aliénas 1 et 2 précisent que l'exercice de ces missions se concrétise d'une part avec les collections (livres, documents et objets) et s'ouvre d'autre part, aux services, activités et outils.

Le mot « **médiation** » entre dans la loi et, dans la logique de service public, la **participation des publics** est mentionnée et la **diversification des publics** affichée.

Autres notions clés (articles 1 à 4) :

- « promotion du patrimoine linguistique »,
- mention générale sur les partenariats à adapter selon le contexte local,
- pluralisme des courants d'idées et d'opinions (le pluralisme ne se limite donc pas aux collections),
- rappel des principes du service public : égalité d'accès, mutabilité et neutralité (liée à la laïcité).
- un accès libre aux établissements (sans condition de domicile) et une gratuité de la consultation.

L'article 6 confirme l'**obligation d'actualiser et de renouveler régulièrement les collections** ; une collection n'existe que par les éliminations et les ajouts constants.





Pour résumer

3 083 abonnés actifs (+ 9,20 %, retour à la fréquentation d'avant covid) dont :

2 837 du Val de Sulty [+ 16,22 %]

65 689 emprunts (+ 25.5%)

956 adultes et 1 047 enfants ont participé aux animations

117h15 d'ouvertures hebdomadaires

88 classes accueillies soit 2 200 élèves soit 440 heures d'accueils scolaires





L'école de musique a pour principal objectif de former des amateurs et pour orientations :

- la diversification des disciplines au sein de l'établissement (musique, théâtre, musiques actuelles, ...),
- le développement du partenariat avec l'Education Nationale, pour favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'élèves à l'éducation artistique et culturelle et le renforcement des liens avec les pratiques amateurs du territoire.

MISSIONS

> Enseignement artistique spécialisé

organisé en cursus, tels que définis au bulletin officiel du Ministère de la Culture (annexe du 15 décembre 2006)

> Éducation artistique et culturelle

privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement (Interventions en milieu scolaire et Orchestre à l'école).

> Développement des pratiques

artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

> Diffusion des productions

liées à son activité pédagogique.



ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Un directeur
- Un directeur adjoint et enseignant
- 22 enseignants

(dont 3 musiciennes intervenantes et 1 enseignante théâtre)

- 4 sites d'enseignement
- 16 communes (milieu scolaire)
- 360 élèves

La commission culture-patrimoine-tourisme

Elle est composée de 29 élus et est animée par Alain Mottais vice-président.

Zoom sur...

La chorale enfant

La chorale de l'école de musique permet aux enfants de chanter ensemble, à une, deux, ou trois voix.

Dans chaque séance, sont abordées, après un échauffement, des chansons de différents répertoires, chansons rythmiques ou chansons à texte.

En fin d'année scolaire, la chorale se groupera, pour un projet d'école, à un autre ensemble musical.

LE BUDGET réalisé en 2022

Fonctionnement (dépenses): 33 372,84 €
Fonctionnement (recettes): 78 898.92 €
Investissement (dépenses): 1 246 €

* dépenses de personnel non comprises, incluses dans le budget des ressources humaines

RETOUR SUR 2022

Projets pédagogiques

L'école de musique multiplie les interactions entre les classes d'instruments - et de formations musicales - afin de produire davantage de projets pédagogiques aux rencontres les plus diverses. Sans oublier l'apprentissage de l'instrument de musique ; il s'agit aussi de rendre cet apprentissage vivant par l'accroissement des auditions et des concerts. Pas moins de 50 dates pour cette année, autant de rendezvous avec le public.

Afin de développer de nouvelles compétences musicales, certains projets pédagogiques étaient essentiellement ciblés sur l'improvisation, le rythme, les jeux de scène, etc.

Les projets pédagogiques sont développés grâce à la collaboration entre les enseignants, les partenaires (éducation nationale, harmonies locales...), les élèves et parents pour améliorer le système éducatif actuel. Il peut s'agir de construire de nouvelles méthodes d'expression artistique, de maîtriser l'interprétation ou d'appréhender la rencontre avec le public. Donner la chance aux élèves d'exprimer leurs ressentis et de les communiquer entre eux. Dans une société qui manque parfois de profondeur, les arts - et la musique plus particulièrement - sont un moteur précieux de la cohésion sociale et de la mixité. L'expérience réunissant l'orchestre à l'école, les classes de formations musicales et l'Harmonie de Sully sur Loire en est un bon exemple.

Exemples de projets pédagogiques en 2022 :

- > « Le petit Poucet et le fantôme de Canterville » , musique et théâtre les 6 et 7 mai
- > Concert-conférence « Les nocturnes de Mozart » en partenariat avec le conservatoire d'Olivet les 14 et 15 mai
- > Rencontre autour de l'improvisation à la batterie le 28 mai
- > « Demi tour du monde des musiques traditionnelles » en lien avec les associations de Saint Benoît sur Loire et Germigny des Prés - les 3 et 11 juin
- > Concert Debussy et la peinture impressionniste le 30 juin
- > Concert-rencontre entre les classes de Formation Musicale et l'Harmonie de Sully sur Loire et l'Orchestre à l'école - le 15 octobre



Pour résumer

22 enseignants 360 élèves de 3 à 83 ans

275 heures d'enseignement hebdomadaire

15 ateliers de pratique collective







Le service Petite enfance / Enfance propose des modes de garde pour les enfants de 0 à 11 ans. Il gère deux établissements d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans), le relais petite enfance, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et les accueils de loisirs ouverts les mercredis et lors des vacances (à destination des enfants de 3 à 11 ans).



Structures

> Accueillir les enfants de 0 à 3 ans

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants accueillis
- Accompagner les jeunes enfants dans leur autonomie
- Proposer une organisation et des temps d'éveil en cohérence avec le projet éducatif

> Accompagner les familles et les assistant(e)s maternel(le)s

- Valoriser et soutenir la parentalité
- Proposer un lieu de sociabilisation de l'enfant
- Informer les familles à la recherche d'un mode de garde
- Informer les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants
- Proposer des ateliers d'éveil et des moments de rencontres afin que les assistantes maternelles échangent sur leurs pratiques

Multi accueil à Sully sur Loire :

jusqu'à 50 enfants

Multi accueil à Ouzouer sur Loire :

jusqu'à 30 enfants

Lieu d'Accueil Enfants Parents :

ouvert les mardis matin hors vacances scolaires. Accueil des enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte

Relais petite enfance



> Accueillir les enfants de 3 à 11 ans

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants accueillis
- Accompagner les enfants dans leur autonomie et dans la réalisation de leurs projets
- Proposer une organisation et des activités en cohérence avec le projet éducatif

6 structures ouvertes tous les

mercredis: Sully sur Loire, Saint Benoît sur Loire, Dampierre en Burly, Les Bordes, Villemurlin, Neuvy en Sullias

3 structures ouvertes toutes les

vacances : Sully sur Loire, Saint Benoît sur Loire et Dampierre en Burly

3 structures ouvertes partiellement

pendant les vacances : Les Bordes, Villemurlin et Neuvy en Sullias





ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- 1 responsable de service
- 1 coordinatrice Petite enfance
- 1 coordinatrice enfance (40%)
- 1 secrétaire

Petite enfance

- 2 directrices
- 1 directrice adjointe à Ouzouer sur Loire
- 1 directrice adjointe à Sully sur Loire de janvier à juillet, poste vacant depuis juillet
- 20 professionnelles de la petite enfance
- 2 agents polyvalents
- 1 responsable du Relais petite enfance
- + 1 responsable à partir d'août

Enfance

- 9 directrices
- 28 animateurs et 1 agent polyvalent dont : 10 agents mis à disposition par les communes 11 agents titulaires employés par la Communauté de communes
- 38 agents saisonniers

La commission Petite enfance - Enfance

Composée de **26 élus** et présidée par Lucette Benoist, viceprésidente en charge des affaires sociale, **la commission s'est réunie 5 fois** en 2022. Les services Petite enfance, Enfance et Jeunesse ont présenté les actions menées dans les structures et échangé sur l'**accueil des enfants en situation de handicap**. Les élus ont travaillé sur la programmation d'un évènement de service qui s'avère être sur le thème des **jeux olympiques et paralympiques**. Le projet sera décliné de septembre 2022 à mai 2023. De plus, pour donner suite à une réorganisation des procédures d'achat alimentaire, une **charte des gouters** pour les enfants de 3 à 17 ans a été élaborée.

Une réunion s'est déroulée conjointement avec la commission travaux ; à cette occasion, le **projet de construction et de réhabilitation de la crèche à Sully sur Loire** a été présenté.





Le projet éducatif du service

Il reflète les valeurs qui seront déclinées sur les structures. Il s'articule autour de **4 axes** :

SOCIALES

Bien vivre ensemble dans le respect.

Échange et communication avec les familles.

Mixité : sociale, intergénérationnelle, garçons/filles...

Partage, tolérance et solidarités.

Acceptation des différences et accueil du handicap.

À l'attention des familles : > accès large de nos services > valorisation de la parentalité

Apprentissage de la vie en collectivité.

Respect des autres, des règles et «notion d'engagement». Développer les valeurs citoyennes.

Ouverture d'esprit et communication positive.

TERRITORIALES

Partons à la découverte de nos communes.

Développement de l'esprit citoyen et implication dans

citoyen et implication dans les évènements locaux : fêtes, vie associative...

Connaissance et respect de notre environnement, de la nature et des bienfaits de l'activité physique.

CULTURELLES

Développement de l'expression culturelle et artistique des enfants : éveil musical, livres...

Favoriser la culture dès le plus jeune âge.

Découverte du patrimoine local proche.

Partage et échanges culturels.

ÉDUCATIVES

« Apprendre » à jouer ensemble.

Droit à la déconnexion (écrans, portables...).

Valorisation des temps ludiques, de loisirs. Développement de l'expression culturelle et

l'expression culturelle et artistique des enfants : éveil musical, livres...

L'enfant « Acteur », « Auteur » de ses loisirs. Notion de projet de jeunes.

Développement de la responsabilisation et de l'autonomie, choix laissés à l'enfant.

Droit de rêver, imaginer, se poser, se reposer...

PETITE ENFANCE / ENFANCE

RETOUR SUR 2022



• Multi accueil

86 enfants à Sully sur Loire différents accueillis

 Multi accueil à Ouzouer sur Loire **52** *enfants* différents accueillis

> Mise en place de journées à thème sur les différentes structures : journée « ferme », les animaux se sont invités dans les structures, journée « récup' » à la crèche à Ouzouer, les cartons, papier, bouteilles ont remplacé les jeux habituels pour faire travailler l'imagination des enfants et des professionnels

• Relais petite enfance

- > ateliers d'éveil : **25 assistantes maternelles**
- > renseignements individuels, physiques ou téléphoniques : 49 assistantes maternelles et 126 familles
- > Mise en place d'ateliers motricité une fois par semaine sur les structures petite enfance (crèche et LAEP) ; partenariat entre un animateur des ALSH et les équipes petite enfance.

« Le livre et le tout petit en Val de Sully »

de septembre 2022 à avril 2023 en partenariat avec le réseau des bibliothèques intitulé

Objectifs:

- > découverte et expérimentation du livre pour les enfants, les familles et les professionnels
- > Valoriser la parentalité
- > Développer le partenariat entre les médiathèques et les structures petite enfance
- > Créer du lien entre les structures petite enfance

Le projet a débuté par le prêt par les bibliothèques aux structures petite enfance de lots de livres sur différents thèmes. Ces livres seront à la disposition des professionnels et des enfants qui pourront les découvrir, les manipuler et les associer à des propositions d'ateliers pour les enfants.



3-11 ans

• Des projets tout au long de l'année

Les équipes d'animation ont conçu et proposées aux enfants de multiples activités et projets dont :

- > Des projets : jeux de société (investissement de jeux empruntables par les structures), jardinages, construction de jeux en bois avec une association local, gestion des déchets, lien avec une maison de retraite, carnaval...
- > Des activités : sportives, manuelles et créatives, cuisine, culturelles...

• En été, développement du bien vivre ensemble

Les dix nuits sous tentes, le séjour de trois nuits à l'étang de la vallée et les nombreuses veillées ont permis aux enfants d'expérimenter la vie en collectivité.

Les sorties baignades (étang du puits, étang de la Vallée et piscine), à Sully plage et au château, les sorties en vélos et parcours ludique ont permis aux enfants de découvrir les communes du Val de Sully et de ses alentours.

Deux journées inter-centre ont rassemblé en extérieur les enfants de toutes les structures autour de la découverte des animaux de la ferme et d'une course de voiture.

Accueil les mercredis (nombre moyen d'enfants accueillis par jour)

	Saint Benait sur Laire	Dampierre en Buw.	Les Borde,	Cillemustin	Neumy on Sulling	Sully Sully Sully Sully	Total
2021		45	26	18	26	36	191
2022		51	36	18	32	44	226

270 enfants ont été accueillis les mercredis les plus fréquentés.

Vacances scolaires

nombre d'enfants maximum accueillis par jour

Vacances d'hiver		Vacance	s de printemps
2021	2022	2021	2022
190	161	fermé	176

Vacances d'été (juillet)

2021	2022	2021	2022
242	280	109	148

Vacances d'automne

2021	2022
200	201

Aux vacances de fin d'année, l'ALSH à Sully sur Loire a été ouvert exceptionnellement les 2 semaines et l'ALSH à Dampierre en Burly une semaine. 100 enfants ont été accueillis la journée la plus fréquentée.

Vacances d'été (août)

Zoom sur...

Le Relais petite enfance

Avec la création sur demande de la CAF d'un **deuxième poste**, le Relais petite enfance a pour mission de développer les ateliers d'éveil dans les différentes communes du territoire. L'objectif est de pouvoir proposer des moments de rencontres et d'échange aux assistantes maternelles et aux enfants accueillis au plus près de leur lieu d'habitation.

Ainsi des **ateliers d'éveil** ont commencé à partir de septembre 2022 sur **4 communes supplémentaires** :

- > Ouzouer sur Loire dans les locaux de la crèche
- > Bray-Saint Aignan dans la salle des fêtes
- > Viglain dans la salle des fêtes
- > Saint Aignan le Jaillard dans la salle de motricité de l'école maternelle

Il y a désormais des ateliers d'éveil proposés de manière régulière sur 7 communes du territoire et des ateliers plus ponctuels sur d'autres communes comme :

- > **les valises livres** et le bibliobus en partenariat avec le service bibliothèque
- > les balades à la découverte du territoire
- > un partenariat autour **des animaux et de la médiation animale** avec des intervenants extérieurs.
- > le projet **« les partage du relais »** mis en place pendant le confinement va prendre un second souffle avec le projet basé sur les émotions et le sensoriel. Il s'agit de lot de jeux sensoriels et/ou livres mis à disposition des assistantes maternelles par le biais de prêt afin d'étoffer leurs propositions d'accompagnement des enfants dans la gestion de leurs émotions.



+ de 400 enfants de 3 à 11 ans accueils les mercredis sur les accueils de loisirs (dont 40,3% ayant moins de 6 ans)

+ de 450 enfants de 3 à 11 ans accueilis cet été sur les accueils de loisirs

138 enfants accueillis sur les 2 crèches

67 enfants ont participé aux ateliers d'éveil du relais petite enfance

30 enfants ont été accueillis au Lieu d'accueil Enfant Parent.







La jeunesse est une compétence communautaire. Le projet éducatif vise à offrir à tous les jeunes un égal accès aux activités de loisirs. Le service Animation jeunesse s'occupe du créneau des 11-17 ans.

MISSIONS

> Animer et encadrer

dans les cadres réglementaires définis par la DRAJES et la CAF, des animations en direction des publics jeunes dans un objectif socio-éducatif

- > Elaborer le projet pédagogique et les projets d'animation
- > Elaborer le programme des activités extrascolaires
- > Mettre en place des activités périscolaires (ouverture de salles)
- > Organiser les navettes

dans les villages pour transporter les jeunes avant et après les animations

> Préparer et organiser des séjours, des animations dans le cadre de dispositifs (Politique de la ville, Quartier d'été, Ecole ouverte...)

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

3 agents à temps plein

- 1 coordinatrice diplômée BPJEPS Activités physique pour tous, en cours de BAFD
- 1 animatrice diplômée DUT Carrières sociales
- 1 animatrice diplômée STAPS APAS (Activité physique adaptée santé), en cours de BAFD Arrivée en janvier 2022

La commission petite enfance – enfance – jeunesse

Composée de 26 membres, elle est animée par Lucette Benoist, vice-présidente.





RETOUR SUR 2022

En période de vacances scolaires, le service Animation jeunesse organise de nombreuses activités « à la carte » en matinée, après-midi, soirée ou en journée complète, pour les jeunes de 11 à 17 ans.

Vacances d'hiver (du 7 au 18 février 2022)

123 participants aux 11 animations proposées 73 % des jeunes ont utilisé les navettes

Vacances de printemps (du 11 au 22 avril 2022)

216 participants aux 12 animations proposées 55 % des jeunes ont utilisé les navettes

Vacances d'été (du 8 juillet au 31 août 2022)

824 participants aux 39 animations proposées 62 % des jeunes ont utilisé les navettes

Mini-séjours « Les Cyclopagayeurs ligériens » (du 21 au 28 juillet 2022)

37 jeunes

Quartier d'été - « Les pauses de l'été »

Programme d'animations et d'activités socio-éducatives, sportives, divers ateliers ludiques, sorties culturelles et de loisirs, pour tout public, en période estivale sur le quartier du Hameau et Sully plage, du 8 juillet au 31 août 2022 > plus de 1 300 participants

Vacances d'automne (du 24 octobre au 4 novembre 2022)

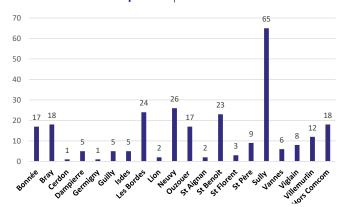
289 participants aux 15 animations proposées 64 % des jeunes ont utilisé les navettes

Vacances de Noël (du 19 au 30 décembre 2022)

175 participants aux 12 animations proposées 51 % des jeunes ont utilisé les navettes

En période scolaire, le service Animation jeunesse propose des animations au collège de Sully sur Loire sur le temps de la pause méridienne, des activités lors des ouvertures des salles jeunes, des soirées à thème ou animations des vendredis soirs et samedis.

267 dossiers d'inscription répartis comme suit





- > 267 dossiers d'inscription
- > 1 709 participants pendant les vacances scolaires
- > 4 salles jeunes (Sully sur Loire, Villemurlin, Neuvy en Sullias et Saint Benoit sur Loire)



ANIMATIONS JEUNESSE

DU 24 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE Sur tout le territoire du Val de Sully

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 9 OCTOBRE

ur www.valdesully.fr rubrique enfance/jeunesse, dans la limite des places disponibles tenseignements : animation.jeunesse@valdesully.fr et 06.47.49.31.52 / 06.42.66.11.82





Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et accompagnent pour toutes les démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique : la Maison pour tous.

MISSIONS

- > Un retour du service public au cœur du territoire
- > Accéder en moins de 30 minutes à un service public de qualité, offert par des agents formés et disponibles



- > Être accompagné dans l'utilisation d'outils informatiques
- > Accéder à des postes informatiques en libre-service

Le + : pouvoir déployer une offre de services (administratifs ou de convivialité) complémentaires.

Actions

İİ

Auprès des administrés :

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations :

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...).
- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Les + de France services

Des cours d'alphabétisation

en partenariat avec le CRIA 45 et l'association Emergence : une quarantaine d'apprenants répartis en 4 groupes de niveau.

3 véhicules électriques à disposition

des administrés pour faire face à une difficulté de mobilité en faveur de l'insertion professionnelle et sociale : rendez-vous médical, avec la Maison du Département, au tribunal...

La borne Espace Service Public

permet de contacter 6 organismes (CAF, CPAM, CARSAT, Maison de la Justice et du Droit, ADIL et DGFIP) en visio sans avoir à se déplacer dans leur structure.



Auprès des partenaires :



Il est possible de solliciter les services de l'État ou des partenaires de l'État qui ont signé la convention. On compte **9** partenaires nationaux :

- La Direction générale des finances publiques
- Le ministères de l'Intérieur
- Le ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales (CAF)
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite (CARSAT)
- La mutualité sociale agricole (MSA).

















Le service déploie son réseau partenarial tout au long de l'année pour compter en fin d'année une quarantaine de partenaires (institutions, entreprises, agences intérimaires, organismes de formation, associations...) que la Maison pour tous accueille sur des permanences régulières ou ponctuelles.

Organisme	Jour de présence	Heure de présence	Modalités
Secours Accueil, écoute et accompagnement	Tous les jeudis et les mardis	Jeudi : 10h-12h Mardi : 13h30-18h	Jeudi : sans rendez-vous Mardi : sur rendez-vous au 06 82 78 88 16
Adecco Agence d'interim	3º mardi du mois	14h - 17h30	Sur rendez-vous 02 21 76 01 72 et selon disponibilités
ADIL info Logement	1 ^{er} lundi du mois	9h - 12h	Sur rendez-vous
ADIL juridique Aide juridique	4º jeudi du mois	14h - 16h30	02 38 62 47 07
APLEAT Prévention ACEP Prévention addictologie - toxicomanie	Le mercredi des semaines paires	10h - 17h	Sur rendez-vous 02 38 62 64 62
AVL Aide aux Victimes du Loiret	Le mardi des semaines paires	9h - 12h30	Sur rendez-vous 02 38 62 31 62
CAF Allocations familiales	Tous les lundis sauf vacances scolaires	9h20 - 12h30 13h30 - 16h	Sur rendez-vous au 3230 ou sur caf.fr
CARSAT retraite	1er, 2e et 3e vendredis du mois	9h15 - 12h 13h30 - 16h30	Sur rendez-vous
CARSAT social	Tous les jeudis et, les semaines impaires, les mercredis	9h - 17h	au 3960
CIDFF Droit des femmes et des familles	Le mardi des semaines impaires	14h - 17h	Sur rendez-vous 02 38 77 02 33
CPAM Sécurité sociale	Tous les lundis	9h - 12h30 13h30 - 17h30	Sur rendez-vous au 3646 ou sur ameli.fr
HUMANDO Entreprise d'insertion	4° jeudi du mois	14h - 17h30	Sur rendez-vous 02 21 76 01 72
Mission locale Accompagnement 16 - 26 ans	2º et dernier mardis du mois	9h - 17h30	Sur rendez-vous 02 38 67 25 62
SOLIHA - OPAH Logement	Le lundi des semaines paires	10h - 12h	Sur rendez-vous 02 38 77 84 89 et selon disponibilités

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- 1 responsable et conseillère France services
- 1 conseillère France services
- 1 conseillère numérique
- 1 agent d'accueil en contrat adulte-relais

La commission

Animée par Lucette Benoist, vice-présidente, la commission rassemble 25 élus. Des sous-groupes accompagnés des partenaires concernés se réunissent en fonction des dossiers à traiter.











JOB DATING

Mardi 15 NOVEMBRE de 9h à 12h30

à l'espace Blareau Sully sur Loire Chemin de la salle verte

Prévoir **plusieurs** (

+ d'infos 02 21 76 01 72

Encart presse paru 2 foix dans la République de Centre et une fois dans le Journal de Gien



RETOUR SUR 2022

- **8 794** personnes reçues en 2022 > 1er trimestre : 2 399 personnes sur 64 jours soit une moyenne de 38 personnes par jour
- > 2e trimestre : 2 062 personnes sur 62 jours soit une moyenne de 34 personnes par jour
- > 3e trimestre : 1 960 personnes sur 64 jours soit une moyenne de 31 personnes par jour
- > 4e trimestre : 2 373 personnes sur 63 jours soit une moyenne de 38 personnes par jour

1017 utilisations de la borne Espace Services Publics

- > En plus de la CAF, la CPAM, la Maison de la Justice et du Droit, la CARSAT et l'ADIL, il est désormais possible de contacter un conseiller de la DGFIP sur RDV
- > 72 % pour contacter la CPAM, 26 % la CAF et 2 % la MJD

48 entreprises présentes aux Rendez-vous de l'emploi du 15/11/2022

- > Plus de 300 offres d'emploi à pourvoir avec les entreprises présentes
- > Plus de 180 offres d'emploi proposées par Pôle emploi (mur des offres d'emploi)
- > 15 embauches fermes
- > 180 propositions
- > 50 mises en relation faites par Pôle emploi (positionner un demandeur d'emploi sur une offre)
- > Environ 50 CV récupérés (renouvellement du répertoire France Services)

628 jours de prêt de véhicules électriques

- > 279 jours pour le travail
- > 160 jours pour aller en formation
- > 151 jours pour un rendez-vous médical
- > 22 jours pour des démarches liées à l'emploi (entretien de recrutement, recherche d'emploi, stage...)
- > 11 jours pour un rendez-vous à Pôle emploi
- > 5 jours pour des rendez-vous divers (Préfecture, tribunal, gendarmerie...)





Pour résumer

France services c'est:

- > des entretiens individuels avec les agents France services avec ou sans rendez-vous pour des renseignements de 1er niveau (information, orientation vers l'organisme compétent...)
- > des entretiens individuels avec des partenaires : CAF, CPAM, CARSAT, CIDFF, Pôle emploi, Mission Locale, APLEAT, SOLIHA-OPAH, Adecco, FAP...
- > des informations collectives: Proman, Randstad, Emergence Formation, UFCV...
- > des formations : visa bureautique, ateliers alphabétisation numériques...
- > Un réseau partenarial à déployer pour offrir une plus grande diversité de services à la population



La Politique de la ville vise à lutter contre les inégalités territoriales et améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires. Cette politique publique se décline dans le cadre d'un contrat de ville pour la période de 2015 à 2022, qui fixe les objectifs stratégiques et opérationnels de rattrapage des inégalités territoriales reposant sur trois piliers : la cohésion sociale (éducation, santé...), l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

MISSIONS

Le service Politique de la ville assure le pilotage, la coordination et l'évaluation de la politique de la ville et de la gestion urbaine de proximité à l'échelle territoriale.

> Instances techniques

- Animer et participer aux instances techniques
- Pilotage de la Politique de la ville avec l'Etat et les partenaires

> Politique de la ville

Participer à l'élaboration annuelle de la programmation Politique de la ville

> Conduite de projets

Conduire et instruire les programmations annuelles d'actions, en assurer la cohérence et le suivi administratif, financier et opérationnel, mise en place de tableau de bord, bilans.

> Quartier prioritaire

Développer et articuler sur le quartier prioritaire les projets et thématiques définis comme prioritaires, en concertation avec les services municipaux, les associations locales, les habitants et les partenaires institutionnels et financiers

> Associations et habitants

Accompagner et soutenir les associations locales et les habitants dans la mise en œuvre opérationnelle d'initiatives permettant de répondre aux objectifs de cohésion sociale et de bénéficier de soutiens financiers dans le cadre de la politique de la ville.

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- 1 chargé de mission
- 1 assistante
- 1 animateur (pour les 6-11 ans)

La commission Politique de la ville

Composée de 9 élus, et animée par Jean-Luc Riglet, viceprésident, la commission s'attache à définir les axes et à adapter les priorités en fonction des besoins (élaboration du diagnostic et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville)



RETOUR SUR 2022

Appel à projets 2022

- > Lancement de l'appel à projets 2022, le 15 octobre 2021, axé sur 3 champs prioritaires : santé, éducation et emploi
- > Comité technique le 4 février 2022 :

étude des dossiers déposés

> Comité de pilotage le 14 mars 2022 :

validation des actions retenues et attribution des subventions

Quelques actions 2022:

- > Facile à lire et à jouer Bibliothèques du Val de Sully
- > Le Hameau se révèle Parole de photographes
- > Les Rendez-vous de l'emploi et mobilité France services du Val de Sully
- > Tournage pour sensibiliser les collégiens à la sécurité routière.

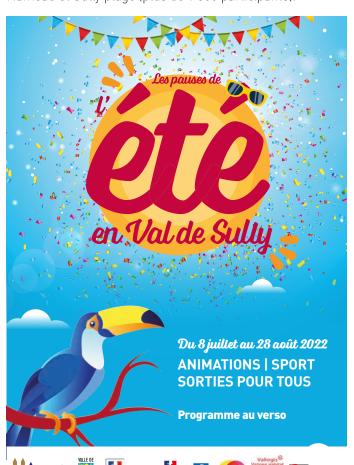
Plan Quartier d'été 2022

Programmation estivale en Val de Sully

Encadré, par des directives gouvernementales, un programme national « Quartier d'été » est inséré au contrat de ville.

« Les pauses de l'été » du 8 juillet au 28 août 2022

Programme d'animations et d'activités socio-éducatives, sportives, divers ateliers ludiques, sorties culturelles et de loisirs, pour tout public, en période estivale sur le quartier du Hameau et Sully plage (plus de 1 300 participants).





Pour résumer

> Programmation 2022

18 actions dont 10 reconduites et 8 nouvelles

> Les porteurs de projet

Emergence, CIDFF, CRIA 45, Sully Récup Recycle, APC 45, AVL 45, Collège de Sully, Sully Mouv', Appui Santé Loiret, Parole de photographes, Maison des Jeunes et de la Culture de Sully



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Communauté de communes du Val de Sully est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Située route d'Isdes (le Petit Reuilly) à Sully sur Loire, l'aire d'accueil est ouverte depuis octobre 2010. L'aire ferme une fois par an pendant l'été (du 27 juin au 9 novembre 2022 inclus).

MISSIONS ET ORGANISATION

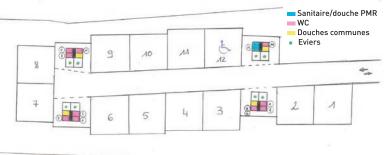
Depuis le 15 novembre 2018, la gestion de l'aire d'accueil est en prestation de service avec la société Vago.

> Le prestataire gère

- l'administration et comptabilité, la relation avec les voyageurs, la collectivité et les partenaires : accueil et départ des usagers, suivi des séjours, encaissement et dépôt en trésorerie des sommes perçues, rapports à la collectivité et participation aux diverses réunions de suivi de l'aire...
- l'entretien et la petite maintenance : entretien quotidien du site et petites interventions de maintenance (plomberie, électricité...)

> La collectivité assure

- la convention ALT 2 annuelle et annexes (description de l'aire, données populationnelles...)
- l'attestation de conformité au décret n° 2001-569
- le bilan d'activité de l'aire
- la déclaration annuelle sur le portail ALT2 : occupation, loyers, consommation eau et EDF, recettes eau et EDF, coût des travaux (par mois), nombre de personnes accueillies, durée moyenne du séjour





12 emplacements 24 places doubles (2 carayane

24 places (2 caravanes maximum par emplacements)

4 blocs sanitaires collectifs (WC, douches) dont 1 bloc PMR

Service assuré : enlèvement des ordures ménagères

50 % est le taux d'occupation annuel

40 personnes accueillies

3,2 mois est la durée moyenne d'un séjour

TARIFS

Tarifs en vigueur au 1er mai 2022

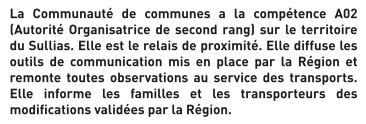
5 € par place et par jour

dont 1,90 € pour la place, 1,10 € pour l'eau, 1,50 € pour l'électricité et 0.50 € pour l'enlèvement des ordures ménagères.



Plan des emplacements







La Communauté de communes du Val de Sully est compétente en faveur des personnes âgées dans le cadre du maintien des personnes à domicile. Elle gère ainsi le portage des repas à domicile aux personnes âgées de Sully sur Loire.

MISSIONS ET ORGANISATION

Missions

- Modification des circuits : l'A02 émet un avis sur les demandes de modification du plan de transport émises par les usagers, qu'elle transmet ensuite à la Région pour validation et application en cas d'accord favorable.
- Intempéries : en cas d'intempéries, l'AO2 assure un rôle d'information auprès des usagers et se conforme à la décision de la Région.
- Indiscipline : en cas de non-respect du règlement de transport scolaire, l'AO2 constate et notifie au représentant légal, la sanction prise à l'encontre de l'élève (courrier d'avertissement ou d'exclusion).

L'équipe

• 1 agent à temps non complet

Pour résumer 177 collégiens transportés sur 5 lignes scolaires **0** sanction

ORGANISATION

L'équipe

- 1 agent à temps non complet
- 1 agent mis à disposition par la ville de Sully sur Loire à temps non complet





La police intercommunale est déployée et assure sa mission de prévention et de sécurité publique sur les 18 communes du territoire du Val de Sully (sauf Sully sur Loire). Son objectif majeur est d'instaurer une police de proximité et de développer le contact avec la population et les partenaires pour se faire connaître.

MISSIONS

Proximité, prévention et sécurité

La police intercommunale est chargée d'assurer la surveillance générale du territoire et de veiller à la sécurité des personnes et des biens. Ce service public de proximité s'emploie à protéger et servir la population de nos villages ruraux, par une présence préventive et dissuasive sur le terrain afin de veiller au respect du cadre de vie et de lutter contre les actes de délinguance.

- Surveillance générale du territoire
- Police de proximité et de contact
- Patrouille et surveillance nocturne
- Maintien de la tranquillité publique
- Gestion des conflits et des tapages
- Lutte contre l'insécurité routière
- Contrôle de vitesse et de l'alcoolémie
- Contrôle des transports terrestres
- Gestion et contrôle du stationnement
- Prévention routière en milieu scolaire
- Prévention des séniors
- Police de l'environnement
- Contrôle en matière d'urbanisme
- Opération tranquillité vacances
- Lutte contre les cambriolages
- Surveillance des établissements scolaires
- Gestion des chiens errants et dangereux
- Contrôle du démarchage sur la voie publique
- Gestion de la vidéo-protection
- Sécurisation et encadrement des festivités
- Fourrière automobile

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

Le service est composé de 5 agents

- 1 chef de service
- 2 brigadier-chef principal
- 2 gardiens-brigadiers

Les agents de la police municipale à vocation intercommunale sont gérés administrativement par l'EPCI (rémunération, déroulement carrière, formations, congés...) et mis à disposition des communes sous l'autorité du maire. Les policiers municipaux sont agréés par le préfet et le procureur de la République et assermentés. Une convention intercommunale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat est conclue avec les maires et le préfet.



RETOUR SUR 2022

Le radar pédagogique

Ce radar préventif est un outil pédagogique qui est installé régulièrement sur l'ensemble des communes du territoire. Ce radar ne sanctionne pas mais informe et sensibilise l'automobiliste sur sa vitesse pour le faire réagir et ralentir. L'appareil a une double utilité, il enregistre des données statistiques sur le nombre de passage ainsi que les vitesses des véhicules. Cela permet de connaître le flux de circulation et vérifier le respect des règles de vitesse sur un lieu précis.

Le radar a été installé à 11 emplacements différents (65 jours d'utilisation).



Sur le territoire des contrôles réguliers sur les transports terrestres sont réalisés avec les contrôleurs du service de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Les contrôles s'opèrent spécifiquement sur les poids lourds et s'orientent sur le temps de conduite et de repos des chauffeurs, le cabotage, l'équipement et le poids en charge du véhicule.

Il a été effectué sur l'année **11** opérations de contrôle sur les transports de marchandises et les transports de matière dangereuse.

La prévention routière à l'école

La police intercommunale organise sur l'année scolaire des interventions en éducation routière dans les écoles maternelles et primaires ainsi que dans les accueils de loisirs du territoire. La sensibilisation est basée sur différents thèmes de l'enfant piéton à la vie à bord d'un véhicule ou encorela circulation en vélo sur la voie publique, pour les familiariser dès le plus jeune âge, aux règles de bonne conduite et aux dangers de la route.

Pour l'année scolaire 2021/2022, 300 élèves des classes de la grande section de maternelle au CM2 de différentes écoles du territoire ont participé à la mise en place de 25 actions de sensibilisation à la sécurité routière.







POLICE INTERCOMMUNALE

La vidéo-protection

La vidéo-protection est un outil supplémentaire qui peut servir à identifier des auteurs de fait ou visualiser des événements a posteriori par le biais de l'enregistrement en continu des caméras. L'extraction des images pourra servir dans le cadre d'une levée de doute dans un évènement ou aux enquêteurs dans le cadre d'une affaire judiciaire.

Grâce à la vidéo-protection, plusieurs affaires judiciaires (cambriolage, agression, accident avec délit de fuite, dégradation de mobilier urbain) ont pu être résolues par les enquêteurs et ainsi apporter une réponse satisfaisante aux victimes

37 réquisitions ont été déposées par différents services de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale suite à des procédures judiciaires.



La police de l'environnement

Dans nos villages, de nombreux problèmes concernent le non-respect des règles à l'environnement, entre les dépôts sauvages, l'abandon des ordures ménagères, le brulage des déchets polluants et l'abandon sur la voie publique des épaves automobiles. Le service de police intercommunale intervient quotidiennement sur ce problème récurrent qui pollue notre environnement.

59 interventions sur des problèmes environnementaux.





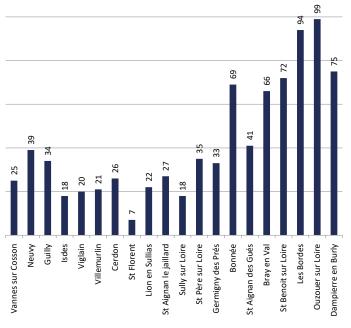
Nombre d'actions en matière de sécurité publique Intervention sur tous types de missions 587 Opération tranquillité vacances 299 15 Accident de circulation Agression/conflit de voisinage/différent familial/ tapage/incivilité Environnement (dépôt d'immondices, brûlage, pollution...) Dégradation (bien privé et public) 12 19 Cambriolage et vol Gens du voyage/démarchage 16 Contrôle et vérification en matière d'urbanisme Capture d'animaux en divagation sur la voie publique Procédure judiciaire (rapport, procès-verbal) Vidéo protection (réquisitions)

Nombre d'actions en matière de sécurité routie	ère
Contrôle routier / Opération de contrôle des transports terrestres	110
Contrôle de vitesse	137
Installation du radar pédagogique et préventif	11
Prévention routière dans les établissements scolaires	25
Procédure de mise en fourrière automobile	6
Procédure contraventionnelle	83



Zoom sur... La répartition des interventions 2022

par commune







Pour résumer Veiller, protéger, servir

1533 interventions (tous types de missions)

18 communes

5 agents 44 906 km parcourus pour la surveillance du territoire



DISPOSITIONS LÉGALES

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale sont entendus ».

Par ailleurs, les délégués communautaires de chaque commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Enfin le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.



28 route des Bordes - 45460 Bonnée accueil@valdesully.fr - 02 38 35 05 58 www.valdesully.fr